

مراسلات

نشرية معهد البحوث المغاربية المعاصرة

Correspondance s

Bulletin d'information scientifique

MONDIALISATION, SOUVERAINETÉ ET FÉDÉRALISME

Bruno THÉRET

RECOMPOSITIONS TERRITORIALES ET DÉCENTRALISATION EN AMÉRIQUE LATINE

Hélène RIVIÈRE D'ARC

N° 72

septembre

octobre

2002



Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain

معهد البحوث المغاربية المعاصرة

Directeur de la publication
Jean-Philippe BRAS

Secrétaire de rédaction
Laurent MONTGOBERT

Rédaction

Haoua AMEUR-ZAÏMÈCHE
Jean-Luc ARNAUD
Bernadette AUZARY-SCHMATZ
Kmar BENDANA
Karim BEN KAHLA
Katia BOISSEVAIN
Hassen BOUBAKRI
Nadir BOUMAZA
Delphine CAVALLO
Mohamed ELLOUMI
Abdelhamid HËNIA
Khaled KCHIR
Mohamed KERROU
Mihoub MEZOUAGHI
Odile MOREAU
Anne-Marie PLANEL
Ali REBHI

Conception et mise en page
Besma OURAIED

Diffusion

Hayet NACCACHE

Le bulletin *Correspondances* est publié par l'IRMC. Il est distribué par voie postale et disponible sur le site internet de l'IRMC au format pdf.

IRMC-FRE 2548 CNRS
20, rue Mohamed Ali Tahar
Mutuelleville - 1002 TUNIS
Téléphone : (216) 71 79 67 22
Fax : (216) 71 79 73 76
E-mail : mail@irmcmaghreb.org
http://www.irmcmaghreb.org

Avec la participation du CJB
Centre Jacques-Berque
pour les Études en Sciences
Humaines et Sociales
35, avenue Tariq Ibn Ziyad
1000 Rabat-Maroc
Téléphone : (212) 37 76 96/92
Fax : (212) 37 76 96 85
E-mail : cjb@iam.net.ma
http://www.ambafrance-ma.org/cjb

Cette publication ne peut être
vendue. Abonnement sur demande
3500 ex. Groupe Cérés

ISSN : 0330-7417

EDITORIAL

Même s'il n'est pas directement cité dans le titre des deux textes de ce numéro, « Mondialisation, souveraineté et fédéralisme... » et « Recomposition territoriale et décentralisation en Amérique latine », le devenir de l'Etat-Nation, le « grand malade » de ce début de millénaire, est au cœur de ces deux contributions, issues d'un séminaire de recherche tenu à l'IRMC les 25 et 26 janvier 2002.

Tout d'abord **Bruno THERET**, économiste, directeur de recherche au CNRS, nous montre, à partir des cas de l'Union Européenne et du Canada, que la figure de cet Etat-Nation unitaire, battu en brèche par le néolibéralisme des années 80 et les effets négatifs de la mondialisation, ne peut trouver le salut de sa souveraineté que dans une intégration fédérale amortissant les chocs extérieurs et palliant aux manques de l'Etat-providence.

Hélène RIVIERE D'ARC, géographe, directrice de recherche au CNRS, nous explique à travers l'exemple de l'Amérique latine, comment l'Etat-Nation, affaibli, prend en compte la montée en puissance des identités territoriales et des acteurs locaux. De nouvelles recompositions territoriales s'engageant, les Etats-Nations sont amenés à décentraliser leur pouvoir et à rechercher de nouvelles formes d'intégration étatique.

Ces deux textes font ressortir le fédéralisme et la décentralisation comme des solutions possibles pour les Etats d'exister encore face à une uniformisation par le haut et un éclatement par le bas. Ils interrogent tout particulièrement les Etats du Maghreb et plus largement du Monde arabo-musulman, qui constitués ou reconstitués au moment des indépendances, peinent à sortir des schémas centralisateurs et à s'accorder sur les conditions d'une intégration de type fédéral. Le faible dynamisme territorial et le manque de puissance internationale, qui en découle, ne sont certainement pas sans liens avec les difficultés que ces pays traversent actuellement, tant au niveau économique que sur les modalités du contrat politique.

إفتتاحية

رغم أنه لم تقع الإشارة إليه في عناوين المقالتين التي يحتوي عليها العدد الأخير من المجلة ("العولمة، السيادة والفيدرالية... " و "إعادة هيكلة المجال، واللامركزية في أمريكا اللاتينية") فإن مستقبل الدولة القومية هو في صميم هذان العملان اللذان قدما في ملتقى بحوث احتضنه معهد البحوث المغاربية المعاصرة أيام 25 و26 جانفي 2002.

برونوتيري رجل الاقتصاد ومدير البحوث في المركز الوطني للبحث العلمي يبين من خلال أمثلة الاتحاد الأوروبي وكندا إن نموذج الدولة القومية قد تم تجاوزه بعد انتشار النيوليبرالية في بداية الثمانينات والتأثيرات السلبية للعولمة، ولا يمكن لهذا النموذج أن يسترجع سيادته إلا في الاندماج الفيدرالي الذي يخفف من حدة الصدمات الخارجية والذي يعوض نقائص الدولة القومية. هلان ريفياردارك، الباحثة في الجغرافيا ومديرة البحوث في المركز الوطني للبحث العلمي، تفسر لنا عبر مثال أمريكا الجنوبية كيف أن الدولة القومية المضعفة تأخذ بعين الاعتبار الرجوع القوي للهويات المحلية وللفاعلين المحليين. وترتيبات مجالية جديدة انبثقت عن هذه التغيرات كما أن الدولة القومية إلتجأت إلى لامركزية والبحث عن أنماط جديدة لإندماج الدولة. هذان النصان يقدمان الفيدرالية واللامركزية كحل ممكن لكي تواصل الدول تواجدتها أمام خطر التجانس من فوق والإنخراط من تحت. وهما يعالجان بالخصوص دول المغرب العربي وبصفة عامة دول العالم العربي الإسلامي التي بعد تكوينها أو إعادة تكوينها في بداية الاستقلال تجد صعوبات للخروج من التصورات التي تعتمد على المركزية والاعتماد على عناصر الاندماج من النوع الفيدرالي.

الديناميكية الضعيفة للمجال والضعف الدولي الذي ينجز عنه مرتبطان بالصعوبات التي تعرفها هذه الدول حاليا على مستوى الاقتصادي وعلى مستوى عناصر العقد السياسي.

Mondialisation, souveraineté et fédéralisme

Quelques réflexions à partir des cas du Canada et de l'Union européenne

L'article s'interroge sur la relation entre mondialisation et souveraineté à partir de travaux menés sur le Canada et l'Union européenne. Il déconstruit les deux notions dans leur acception usuelle dans le débat politique et propose une conception de la mondialisation comme fait de discours exprimant un mouvement de recomposition du système international des Etats. Ce mouvement est assimilable à une nouvelle guerre mondiale menée principalement, au centre du système, avec les moyens de l'économie. L'auteur considère alors que, dans ce redéploiement international des stratégies des Etats et des élites politiques dans le sens d'une concurrence accrue pour les chances de puissance, c'est moins la souveraineté qui est en question que sa forme d'expression et de représentation traditionnelle sous la figure de l'Etat-nation unitaire. En effet, l'héritage historique que constitue cette figure de la nation implique que le nouvel ordre mondial qui est susceptible d'émerger à l'issue de la phase actuelle de mondialisation dérégulée, anarchique et indécise, s'appuie sur une forme d'Etat plus complexe que celle de l'Etat unitaire national, soit une forme multinationale et qui devra faire une place en son sein à l'Etat-nation. Considérant que cette forme nouvelle de l'Etat a toute chance d'être de type fédéral, comme incitent à le penser tant la construction de l'Union européenne que les réaménagements en cours de la fédération au Canada, l'auteur s'interroge finalement, à partir de ces deux cas, sur la capacité de la forme fédérale de gouvernement à limiter, et réguler par là-même, le mouvement de mondialisation.

Bruno THÉRET, est économiste, directeur de recherche au CNRS, Institut de recherche interdisciplinaire en socio-économie (IRIS), université Paris Dauphine. Ses travaux, de type principalement historico-comparatif, s'insèrent dans ceux de l'école française de la régulation. Ils portent sur les relations entre systèmes politiques, finances publiques, et développement économique et social. Les terrains en sont l'Union européenne, l'Amérique du Nord et l'Amérique latine. Bruno Théret collabore à plusieurs revues dont *L'année de la régulation*, *Critique internationale et Sociétés contemporaines*. Il est l'auteur de *Protection sociale et fédéralisme : l'Europe dans le miroir de l'Amérique du Nord*, coédité par les Presses inter universitaires européennes – Peter Lang, Bruxelles, et les Presses de l'université de Montréal en 2002. Il a également co-dirigé, avec M. Tallard et D. Uri, l'ouvrage *Innovations institutionnelles et territoires*, Paris, L'Harmattan, collection *Logiques politiques*, 2000.

Pour aborder la question de l'impact de la mondialisation sur les recompositions des territoires politiques et leurs éventuelles formes fédérales d'organisation, il me semble nécessaire de commencer par opérer une déconstruction-reconstruction conceptuelle des notions de mondialisation et de souveraineté. Ces notions font en effet partie du débat politique et sont à ce titre fortement marquées idéologiquement. Elles prennent ainsi diverses significations, pas toujours cohérentes entre elles, avec lesquelles il faut prendre ses distances dès lors qu'il ne s'agit plus d'agir politiquement mais de réfléchir scientifiquement.

LA MONDIALISATION : TENTATIVE D'OBJECTIVATION DE LA NOTION

Attachons-nous d'abord à la mondialisation, la notion sans doute la plus confuse des deux car la plus manipulée médiatiquement et en raison des certitudes politico-idéologiques des uns et des autres. Agitée comme un fétiche par certains, elle est alors rejetée par les incrédules. Par ailleurs,

elle est considérée soit comme un phénomène radicalement nouveau, soit au contraire comme l'expression normale et constante du capitalisme. Certains y voient une tendance irréversible de la modernité inscrite dans le développement technologique ou l'universalisme démocratique, tandis que d'autres, mais aussi parfois les mêmes, soulignent son caractère éminemment stratégique et donc contingent historiquement. En fait, plutôt que d'être un phénomène parfaitement établi et qui fait consensus, *la mondialisation est d'abord et avant tout un fait de discours*, discours multiforme et polysémique, qui témoigne d'une lutte idéologique et politique.

Ce qui est surprenant alors, c'est que dans cette lutte idéologico-politique autour de la mondialisation, ses dimensions proprement étatiques, le rôle des Etats dans sa promotion, ne sont guère pris en considération et analysés. Lorsque la mondialisation est considérée comme un enjeu politique, c'est en effet, plus souvent qu'autrement, au sens étroit d'une résistance politique de certains acteurs *sociaux nationaux* à la domination d'acteurs *économiques* multi ou *transnationaux*, préoccupés par leurs seuls intérêts apatrides particuliers et censés disposer d'une puissance globale leur permettant de se soumettre les pouvoirs politiques. Qu'on la réprouve ou qu'on l'appelle de ses vœux, la mondialisation n'est ainsi pratiquement jamais envisagée en tant que stratégie politique propre aux Etats, ceux-ci étant supposés subir sans autre forme de procès la pression de la logique d'expansion internationale du capital.

Une telle approche n'est pas seulement une réduction economiciste de la géo-politique qui peut prêter à sourire dès lors qu'on prend en considération les faits massifs que sont l'implosion de l'empire soviétique, l'éclatement de la Yougoslavie, la construction européenne, et plus généralement l'actualité quotidienne des divers conflits inter-ethniques ou qui ont pour enjeu la construction d'identités nationales ou communautaires. Elle passe également à côté de ce qui permet de considérer la mondialisation comme faisant sens de manière qualitativement nouvelle. Envisagée en tant que stratégie d'Etats, la mondialisation traduit en effet un mouvement de recomposition des territoires politiques et des pouvoirs

publics à l'échelle mondiale qui ne passe plus directement par les moyens de la guerre, mais par la voie de la compétition économique et l'instrumentalisation politique des stratégies propres des grandes firmes capitalistes. Elle apparaît alors comme le discours associé à diverses tentatives de réorganisation des pouvoirs publics à l'échelle mondiale correspondant à une arrivée à ses limites du vieux système westphalien des relations internationales.

La mondialisation néo-libérale comme manière pour les Etats de se dégager des contraintes des compromis fordistes-keynésiens

Envisager la mondialisation en partant uniquement de considérations économiques revient, en effet, à se retrouver piégé par le discours même des acteurs qui en sont les vecteurs, au premier rang desquels il faut mettre les Etats. C'est là le même piège que celui dans lequel se sont enfermés nombre d'analyses des politiques néolibérales en oubliant d'examiner le paradoxe au principe de ces politiques qui veut qu'elles aient été mises en oeuvre par les Etats eux-mêmes, alors qu'elles sont censées réduire à néant leur rôle dans la société. Prendre ses distances par rapport aux discours des acteurs, ce qui n'empêche pas qu'on doive les examiner soigneusement, conduit en fait à inverser les termes du débat usuel tant en ce qui concerne le néolibéralisme que la mondialisation.

Ainsi, plutôt que de considérer le tournant néolibéral des Etats à partir des années 1980 comme le résultat d'une soumission de ces derniers aux diktats des grandes firmes multinationales et des organisations patronales, on peut l'interpréter comme un virage par lequel le politique et ses tenants (haute administration et classe politique) ont instrumentalisé le discours économique du marché autorégulateur aux fins du renforcement de l'autonomie de l'Etat et de son redéploiement territorial. Selon cette interprétation plus conforme à l'histoire réelle, c'est moins le marché qui se libère de l'Etat que l'Etat qui se libère du marché, les acteurs étatiques mettant en oeuvre un néolibéralisme de gestion, stratégique et pragmatique à la fois, pour se délier les mains à l'égard de la logique économique, de ses contraintes et de ses demandes. Les Etats keynésiens de la période fordiste avaient du, en effet, pour retrouver une légitimité de temps de paix, investir prioritairement leurs ressources "à l'interne" dans le développement de l'Etat-providence, ce qui allait de pair avec la mise en place de compromis institutionnalisés réduisant leur autonomie financière et décisionnelle vis-à-vis des acteurs économiques et de la société civile. Selon un mouvement de balancier inverse, les Etats néo-libéraux, arguant d'un excès de protection préjudiciable au dynamisme économique, ont cherché à s'affranchir de ces compromis afin de récupérer la capacité d'initiative stratégique géopolitique qu'ils avaient perdue en les institutionnalisant et en s'y impliquant.

En effet, en se liant à l'économie à travers des compromis institutionnalisés qui diminuent ses marges de manoeuvre et donc son pouvoir discrétionnaire, l'Etat en tant que sujet des relations internationales et, par conséquent, le personnel politique qui préside à ses destinées perdent une grande partie de leur autonomie décisionnelle et voient se réduire leurs capacités politique et financière d'initiative tant au niveau national qu'international. Comme le montre la part très importante dans l'ensemble du budget de ce qu'on appelle les "services votés", fruits des compromis passés, la routine politique a tendu à largement l'emporter au sein de l'Etat sur la décision stratégique. L'Etat-providence, condition de la légitimité politique dans l'après-guerre, a ainsi fini par tracer d'étroites limites à la capacité des élites politiques d'entreprendre des projets politiques engageant l'avenir et favorisant son accumulation de puissance.

N'est-il pas caractéristique, à cet égard, qu'après l'échec de la Communauté européenne de défense en 1956, la construction européenne ait été réduite à suivre le rythme de l'économie et n'ait pratiquement pas avancé sur le plan politique pendant trente ans ? Et est-ce une coïncidence que ce soit précisément au moment où s'éclôt le néolibéralisme que la construction européenne soit relancée ? Sans doute pas, car par la dérégulation qu'il prône au niveau national, le néolibéralisme a été un instrument fort utile pour conforter le projet commun à différentes élites nationales de construction d'un nouvel ordre étatique à l'échelle européenne, projet qui vise, en assurant une paix durable en Europe, à restaurer ses chances de se refaire une place à sa mesure dans le monde. Ainsi, alors que jusqu'aux années 80, le Traité de Rome a peiné à prendre effet, les Etats étant confrontés dans le même temps à la nécessité de mettre en place leurs Etats-providence, le néolibéralisme puis la mondialisation vont accélérer considérablement le processus d'europanisation.

Bref, sous-jacent à la conversion au néolibéralisme des élites politiques, il y a la volonté des gouvernements des pays centraux de gagner des degrés de liberté dans l'exercice du pouvoir à l'échelle mondiale en relâchant leurs engagements passés. Et si on suit cette ligne d'analyse, le néolibéralisme apparaît alors comme une doctrine qui correspond à la fin d'un système de rapports stabilisés entre les Etats (Bretton Woods) et qui prône le désengagement économique de l'Etat à l'intérieur comme condition de sa projection à l'extérieur dans une perspective de conquête d'une meilleure place dans un monde à nouveau plus ouvert au plan géopolitique.

Le même type de lecture inversée par rapport au discours des acteurs intéressés vaut pour la mondialisation qui envahit le discours politique à la fin des années 80, alors que tendent à s'estomper les références doctrinaires au néolibéralisme dans la mesure où le discours de la mondialisation dit à peu près la même chose que le néolibéralisme qu'il prolonge en l'étendant à l'échelle internationale. Ce changement de labellisation du référentiel politique est intéressant pour l'analyste, car il dévoile des dimensions de la conversion idéologique des élites politiques qui restaient jusque là cachées derrière un argumentaire sur la nécessaire rationalisation économique de l'Etat selon des critères marchands. Avec le discours de la mondialisation, on voit mieux que l'enjeu du changement de référentiel politique est le redéploiement de la puissance à l'échelle mondiale, la recherche de nouveaux rapports de pouvoir dans le jeu global d'élites politiques concurrentes. Quant on parle de mondialisation, on se réfère en effet clairement à une dimension territoriale, à un processus de changement de la géopolitique. Ainsi, ce n'est pas simplement un hasard si le discours néolibéral se transmue en discours de la mondialisation après l'effondrement du mur de Berlin.

Un tel point de vue qui veut que l'Etat cherche délibérément à se libérer des contraintes du marché peut paraître extrêmement paradoxal dans un contexte politique où l'accent est mis au contraire sur la perte de souveraineté des Etats soumis aux contraintes de la mondialisation néo-libérale et des marchés financiers. Il est certain qu'en se désengageant de l'économie productive et de la gestion du conflit capital/travail, les Etats semblent s'être livrés pieds et mains liés au monde cosmopolite de la finance. En refusant désormais d'entériner les compromis inflationnistes, en promouvant des politiques monétaires restrictives, en isolant encore plus la banque centrale de l'exécutif et/ou de la représentation parlementaire, en s'auto-disciplinant au niveau budgétaire, les Etats se sont assujettis à une sorte de devoir d'endettement auprès de la haute finance.

Mais cette relation "libérale" (traditionnelle au XIX^{ème} siècle) entre l'Etat et ses financiers récemment réactivée est moins une relation de dépendance unilatérale que

d'interdépendance mutuelle, ainsi qu'en témoigne le lien qui unit le développement de la finance à une dérégulation financière qui, quant à elle, reste le fait des États. En réalité, comme l'a noté un politologue canadien, « l'économie globale est dans une large mesure elle-même la création des États, et les institutions qui se sont développés pour régler cette économie ont été créées et soutenues par des États ». La finance transnationale dépend d'États relativement forts pour la mise en place de régimes internationaux et d'actions coordonnées en cas de crise. Quant au commerce international, il dépend quant à lui en permanence de l'ordre politique interétatique pour son fonctionnement, un ordre nécessairement construit par les États eux-mêmes. Plutôt que de dépendance du premier vis-à-vis de la seconde, il faut donc parler d'une alliance entre l'État et la finance, laquelle se substitue à celle qui unissait antérieurement prioritairement l'État au capital productif et au travail, ce qui traduit le redéploiement territorial de l'État et la réorientation de ses " investissements " vers l'extérieur. Cette nouvelle alliance et cette réorientation correspondent à une transition vers un nouveau régime politique international qu'on peut dire post-westphalien ; elles résultent des limites atteintes par l'intensification du pouvoir d'État à l'intérieur de ses frontières dans le cadre institutionnel de l'État-providence.

La mondialisation comme expression d'ensemble de stratégies politiques gouvernementales

Disant cela, il ne s'agit pas d'affirmer que les États se sont libérés de tout lien à leurs marchés intérieurs et aux sociétés dans lesquels ils sont enchâssés. Car les États sont pris dans une contradiction dont ils ne peuvent jamais sortir, mais qu'ils peuvent seulement réduire en établissant des compromis entre les diverses forces antagoniques avec lesquelles ils doivent compter et composer. L'État doit s'affirmer comme puissance souveraine à l'extérieur et légitime à l'intérieur de ses frontières. Il est à la fois sujet-maître des relations internationales et instrument-serviteur, machinerie administrative, dans ses relations internes avec les sujets individuels, ultimes dépositaires de la souveraineté politique dans les sociétés modernes à imaginaire démocratique. Les gouvernements sont donc toujours confrontés à la nécessité de construire des alliances et de soutenir certains acteurs dans le cadre des relations internationales, et ils doivent aussi, simultanément, éviter que ces alliances aient des effets internes trop délétères qui les délégitimeraient aux yeux de leurs citoyens, minant ainsi les bases de leur puissance externe. Pour autant, contrairement à ce qui est souvent soutenu par la gauche étatiste, les États, ou plutôt leurs tenants – classe politique et bureaucratie administrative - ne sont pas de simples médiateurs entre l'interne et l'externe, mais bien des acteurs actifs tant de la vie politique nationale que des relations internationales, acteurs qui ont une logique de comportement qui n'est réductible ni à celle du monde capitaliste des affaires, ni à celle d'un arbitrage neutre entre des forces sociales constituées exclusivement dans l'ordre économique.

Aussi ne saurait-on prendre la mondialisation pour une simple donnée, comme un pur contexte qui s'imposerait à des États cantonnés à des comportements passifs. Et si la mondialisation et les formes diverses d'intégration continentale qui l'accompagnent sont autant le résultat de stratégies d'acteurs notamment étatiques que de tendances économiques politiquement incontrôlables, leur objectivation en tant que « conditions » ou « contraintes » des politiques domestiques ne fait que traduire leur instrumentalisation à des fins politiques internes.

La mondialisation comme stratégie étatique proactive n'apparaît pas seulement évidente à l'analyse de la politique extérieure des USA, elle ressort aussi de celles d'autres entités

politiques comme l'État fédéral canadien et la Commission européenne, représentants de puissances plus secondaires du cœur dominant du monde capitaliste mais qu'on ne saurait suspecter de se borner à faire le jeu de la puissance hégémonique.

Ainsi, une analyse approfondie du discours du gouvernement fédéral canadien dans les années 1990 montre que la mondialisation n'est pas réellement pour ce dernier une fatalité économique à laquelle tout pays ne pourrait faire autrement que l'accepter. Elle est au contraire explicitement envisagée comme un processus politique à activer à des fins de puissance, avec la visée de construire le Canada comme nation à partir de l'extérieur en l'affirmant comme acteur à part entière de la scène internationale. La mondialisation est pour les élites politiques fédérales canadiennes un moyen de se libérer de l'emprise des États-Unis en promouvant le polycentrisme, le multilatéralisme et l'instauration de règles internationales s'imposant même aux plus puissants; elle doit également renforcer l'unité canadienne, un peu de la même manière que, pour les élites politiques européennes, l'intégration économique continentale et les politiques néolibérales ont été le moyen de relancer la construction politique de l'Europe. On est ainsi en présence d'une stratégie politique "mercantiliste libérale", c'est-à-dire d'une mobilisation par un État du libéralisme économique à des fins de renouvellement de sa puissance et de son indépendance politique.

Bien qu'il n'y ait pas de discours unifié de ce qui pourrait être considéré comme un gouvernement européen, il en va de même du côté Est de l'atlantique. En effet, on ne peut nier que la mondialisation soit en Europe également le fruit d'une stratégie politique délibérée puisque c'est dans le cadre de la relance de la construction européenne que, dans les années 1980, les États européens ont mobilisé tout l'arsenal des politiques néolibérales et se sont inscrits dans le mouvement de la mondialisation économique (tant financière par la dérégulation et la mise en oeuvre de politiques monétaires de désinflation compétitive, que commerciale par l'ouverture des frontières et la mise en place du marché unique européen, et productive par le recours à la flexibilisation des marchés du travail). En outre, même si au moins deux visions du futur divisent les États membres de l'UE, une vision plus économiste anglo-scandinave qui l'envisage dans le cadre limité d'une zone de libre-échange, et une vision plus politique " continentale " qui l'inscrit dans une perspective de construction d'un nouvel ordre politique de type fédéral, il est clair que sa dynamique de fait, sanctionnée par le Traité de Maastricht et l'Union monétaire, va bien au-delà d'enjeux strictement économiques et correspond à une modification des rapports politiques de puissance à l'échelle mondiale et à l'émergence d'un nouveau type d'ordre politique qui n'entre plus dans le cadre du système westphalien des États-nations. Par exemple, la position des élites politiques françaises, bien traduite par l'expression de " l'Europe levier ", témoigne du caractère stratégique géopolitique de leur adhésion au mouvement de mondialisation. L'Union européenne est, dans une tradition gaullienne, vue par elles comme le moyen de restaurer la puissance mondiale du vieux continent, ensemble éparpillé de puissances moyennes, et de contester l'hégémonie américaine désormais principalement fondée sur la suprématie du dollar comme devise-clé, la maîtrise de certaines hautes technologies et la puissance militaire.

L'Europe, en effet, renaît des cendres des empires coloniaux qui fondaient jusqu'alors la puissance mondiale de la plupart des États européens, réduits sinon à des bases territoriales nationales étroites. La construction européenne correspond, pour les élites politico-administratives européennes, au même type de recherche d'un espace d'action politique élargi que celui mis en oeuvre à travers la colonisation; on est seule-

ment passé d'une européanisation extravertie à une européanisation intravertie. L'engouement des gouvernements des Etats européens pour le néo-libéralisme et la mondialisation doit ainsi être compris comme intrinsèquement lié à l'instrumentalisation de ces discours et des pratiques qu'ils conformeront dans le processus de la construction politique européenne. L'efficacité des politiques néo-libérales et de libre-échange dans la déstructuration des compromis sociaux nationaux fondateurs des régimes fordistes de croissance (dérégulation) est, en effet, précieuse, dans un premier temps, pour construire un pouvoir politique européen par re-régulation à son échelle. Face aux stratégies capitalistes d'internationalisation de l'ordre économique, la déréglementation et les politiques monétaires restrictives ont été pour l'eurocratie et les élites politico-administratives nationales qui la composent des armes essentielles dans la redéfinition de leur espace politique d'action. En témoigne la création de la monnaie unique européenne, l'euro, qui a éliminé le libre jeu des taux de changes, ce qui n'est une politique néo-libérale que dans la mesure où elle a mobilisé pour s'instituer des politiques de ce type au niveau national. Au niveau mondial, comme en témoignent les réticences à son égard des membres de l'ancienne AELE dont le Royaume Uni en tête, la création de l'euro est à l'opposé d'une politique néo-libérale puisqu'elle tend à refermer un nouvel espace politique concurrent de celui des Etats-Unis, à conformer une nouvelle identité régionale, et à remettre à l'ordre du jour une politique économique de type keynésien que, depuis le virage néo-libéral, seuls les Etats-Unis ont pu continuer à mobiliser pour stimuler leur croissance et, par voie de conséquence, soutenir un minimum de croissance mondiale.

Il faut donc se garder de confondre l'européanisation - la dynamique propre de la construction européenne - et la mondialisation néo-libérale, même si la première en tant que processus de recomposition de territoires politiques finit par être à la fin des années 1980 une composante de la seconde. Là encore il y a un paradoxe, à savoir que la construction européenne est à la fois partie prenante de la mondialisation et sa négation dans la mesure où c'est un projet politique de reterritorialisation qui traduit un manque de confiance dans le marché pour assurer la paix entre nations et va ainsi à l'encontre de l'universalisme libre-échangiste. Dans le cas européen comme dans celui du Canada, on est donc en présence d'une stratégie de mondialisation qui est avant tout à résonance géopolitique¹.

La mondialisation comme représentation d'un effet de système, d'un phénomène sociétal multi-causal

Cela dit, on ne saurait oublier que les grandes manœuvres politiques qui ont pour nom de code "mondialisation" se déroulent sur un terrain où des acteurs économiques sont également en position de combat et opèrent avec leur propre rationalité qui est celle de l'accumulation de richesse. La mondialisation connote un phénomène qui est ainsi multicausal. Elle renvoie à une pluralité de processus qui ont des temporalités différentes et qui, à un moment donné, par une sorte d'accident historique ont fait système. La mondialisation a en effet aussi, à l'évidence, des origines économiques et financières tant nationales qu'internationales, origines au sens où *la crise de toute une série d'institutions économiques est ce*

qui a créé une structure d'opportunité pour la reformulation des stratégies étatiques. Ainsi en est-il de l'épuisement au début des années 1970 des régimes d'accumulation fordistes centrés sur les territoires nationaux; ainsi également de l'abandon unilatéral en 1972 par les Etats-Unis de la régulation financière internationale du système de Breton-Woods; ainsi encore des stratégies des grandes firmes multinationales qui redéploient leurs chaînes de production à l'échelle mondiale; ainsi enfin, mais la liste n'est pas exhaustive, de l'échec et de la décomposition des économies de type soviétique qui vont entraîner la chute du mur de Berlin.

Pour mettre de l'ordre dans cette pluralité des évolutions qui vont donner corps au discours de la mondialisation, il est utile de reprendre l'idée wébérienne de la différenciation des sociétés modernes en ordres de vie et de pratiques qui sont régis par des rationalités et des logiques de développement différentes mais qui n'en doivent pas moins être tenus ensemble pour qu'on puisse encore parler de sociétés. L'autonomie des rationalités de comportement et des sphères d'actions va ainsi de pair avec une interdépendance des acteurs qui mobilisent ou obéissent à ces divers principes de rationalité. On est en présence d'une diversité de dynamiques et d'espaces d'action et en même temps de la nécessité sociétale de mises en synchronie à un moment donné et dans un espace commun de ces diverses dynamiques. On peut alors partir de cette interdépendance dans l'interdépendance des acteurs économiques, politiques et de la société civile pour réfléchir de manière dialectique sur la mondialisation en évitant de la renvoyer à un déterminisme unique porté soit par une logique capitaliste triomphante, soit par la logique impériale de la puissance américaine, soit encore par la révolution informationnelle des nouvelles technologies de communication. En effet, réencastrent les stratégies de puissance des Etats dans leurs contextes économique et social, national et international, revient à considérer que l'Etat est certes un élément fondamental des structures sociale et territoriale des sociétés et de leur évolution historique, mais que ça n'est pas lui qui décide souverainement et unilatéralement de cette évolution, même s'il en constitue une variable clé. Le pouvoir de la Loi et le monopole de la violence légitime qui le fonde ne l'emportent pas nécessairement sur le pouvoir de l'argent et sur le pouvoir éthique des idées, de l'opinion. L'Etat n'est qu'une sphère de la société qui ne peut se maintenir qu'en relation avec la sphère économique et la sphère de la vie quotidienne. Sa légitimité, cruciale pour sa perpétuation, dépend de son articulation aux systèmes des valeurs régnautes dans ces autres sphères. Le modèle hiérarchique du commandement ne permet pas, par ailleurs, de saisir son mode d'action sur la société. Il y a certes une verticalité dans les relations sociales, mais celle-ci n'est acceptée dans les sociétés individualistes que si elle ressort du symbolique, de valeurs ultimes qui fondent l'appartenance sociale, et non seulement du politique organisé. Une société, dès lors qu'elle est différenciée, ne tient pas uniquement par son Etat, même si celui-ci participe à part entière à la cohésion sociale, dès lors qu'il est légitime.

C'est pourquoi la mondialisation a nécessairement une multiplicité de facettes, selon qu'on l'observe en privilégiant le point de vue d'une sphère ou d'une autre : la révolution informationnelle qui est vue par beaucoup comme son noyau d'irréversibilité, le commerce international, la financiarisation, l'américanisation de la culture, les politiques néomercantilistes avec leurs dimensions de compétition entre sociétés...

Du côté du politique, on l'a dit, la mondialisation signale clairement que la majorité et les plus puissants des Etats, c'est-à-dire des individus et groupes sociaux qui sont en position dominante dans les relations sociales de type étatique, ont fait de nouveaux choix et cherchent à re-négocier les compromis qu'ils avaient antérieurement tissés avec les forces économiques et sociales qui ressortissent de leurs bases territoriales.

1. Il faut noter également qu'en Europe comme au Canada, la même ambivalence, la même polysémie, est néanmoins entretenue quant à la nature de la mondialisation et à ce qui serait son irréversibilité associée à la révolution technologique de l'information et de la communication. Des deux côtés de l'atlantique, il s'agit par là d'éviter le blâme associé aux politiques néolibérales en les présentant comme des processus exogènes non maîtrisables par les Etats et auxquels individus et puissances publiques n'ont d'autre solution que de s'adapter.

Elle exprime aussi la recherche d'une nouvelle forme de légitimité de la délégation de souveraineté aux organes de décision politique. Elle témoigne enfin d'un changement d'axe des alliances et des compromis entre l'Etat et les autres acteurs sociaux, des nouveaux rapports qu'il a tissé avec la finance et de son désengagement relatif de la production et de la tutelle du rapport capital-travail. Mais ces caractères généraux n'empêchent pas que les différents Etats y voient des opportunités stratégiques diverses, voire contradictoires, ce qui fait que la mondialisation n'est pas non plus un discours politique global unifié. Ainsi, comme on l'a vu, pour le Canada, la mondialisation c'est le multilatéralisme, une façon de sortir du bilatéralisme asymétrique que tendent à lui imposer les Etats-Unis. Pour les Etats d'Europe continentale, c'est l'euro-pacification, un moyen de pacifier des relations traditionnellement conflictuelles et destructives et de se projeter en commun vers l'extérieur, d'abord à une échelle régionale, puis peut-être mondiale. Pour la puissance américaine, c'est le moyen de maintenir, voire d'étendre son empire de manière essentiellement unilatérale.

Par ailleurs, à chaque fois que l'on examine scrupuleusement une dimension supposée suffisante pour définir ce que serait un processus réel unifié de mondialisation, on est renvoyé à d'autres de ses formes. Le problème se déplace dans un autre registre. C'est notamment le cas de l'accélération des échanges commerciaux, un des critères considéré comme caractéristique de la mondialisation en cours. Même si on passe sur la contestation de ce critère par nombre d'historiens, il reste que la manière dont on mesure cette mondialisation du commerce est purement conventionnelle et dépend étroitement du dessin des frontières qui est adopté pour la mesurer, c'est-à-dire, en fin de compte, de la définition de la souveraineté qui est retenue. Par exemple, si à partir de janvier 2002 on se mettait à ne plus comptabiliser les flux internes à la zone euro, le commerce mondial enregistrerait immédiatement un énorme déclin. A l'inverse, si on ajoutait le commerce inter-états au sein des Etats-Unis et inter-provinces au Canada, on gonflerait considérablement le commerce international. De même l'éclatement politique d'une fédération, en faisant apparaître des flux nouveaux entre Etats nouveaux, entraîne un développement de la mondialisation selon les critères usuels, développement fictif néanmoins au plan du commerce effectif et qui, au plan politique, correspond à un fractionnement accru du monde contraire au développement de l'universalisme que la mondialisation est censée illustrer. Bref l'appréciation de l'importance de la mondialisation dépend étroitement de conventions qui peuvent se révéler paradoxales et sont au minimum très fragiles puisqu'elles dépendent de la valeur qu'on accorde à certaines frontières politiques plutôt qu'à d'autres.

Cet aspect fuyant de la notion en fait un bricolage au plan idéologique qui certes permet à des acteurs aux intérêts et aux valeurs différents de se retrouver pour s'allier ou s'affronter, mais rend son objectivation scientifique extrêmement difficile. Un autre exemple de ce bricolage intellectuel nous est fourni par l'ambivalence du concept de compétitivité économique qui est censé être au principe de la mondialisation. D'un côté, en effet, en tant que nouveau nom pris par le référentiel néo-libéral, la mondialisation mobilise l'idée de la nécessaire compétitivité microéconomique des individus et des firmes élues champions nationaux. De l'autre, en tant qu'expression d'une lutte entre territoires pour l'accaparement de parts plus importantes du marché mondial, elle en appelle à l'idée de cohésion sociale, d'unité nationale renforcée : la compétitivité en question dépendrait plutôt des niveaux de capital humain et de capital social qui prédisposent les communautés nationales à se comporter de manière plus ou moins offensive sur les marchés mondiaux. Or cette emphase du discours de la mondialisation sur le capital social met à jour une de ses contradictions essentielles et le point où

se dissout sa continuité d'avec le néo-libéralisme et s'affirme sa dimension d'abord politique et non plus économique. On ne peut pas, en effet, à la fois militer pour l'universalisation de l'individualisme possessif et s'appuyer en même temps sur une idéologie collectiviste du combat commun contre l'adversité représentée par les collectivités autres.

Aussi peut-être la seule manière d'appréhender la mondialisation actuelle dans un concept unifié est-elle de l'envisager comme la métaphore d'une troisième guerre mondiale menée pour l'essentiel avec les moyens de l'économie et non des moyens guerriers - tout au moins au centre, car les conflits martiaux sont externalisés à la périphérie (où les militaires sont, il est vrai, nous dit-on, principalement chargés de maintenir la paix). C'est une guerre qui n'est pacifique qu'au plan militaire, c'est un affrontement entre Etats de type libéral-mercantiliste. L'essor des marchés financiers au delà des limites du raisonnable comme du rationnel, sans doute le seul fait « économique » qui témoigne irréfutablement d'une globalisation de l'économie, nourrit une telle conceptualisation, la guerre néo-mercantiliste prenant en ce cas la forme de la dérégulation financière promue par les tenants des grandes places financières.

La dite « dictature » de ces marchés, en effet, n'a pu s'établir et perdurer que du fait d'une absence de volonté des Etats de se mettre d'accord pour les réguler et canaliser la finance vers un développement économique bien réparti à l'échelle mondiale et le plein emploi ici et là. Parler d'une domination des politiques monétaires et budgétaires nationales par les marchés financiers internationaux, c'est alors non seulement anthropomorphiser des institutions en dissimulant les stratégies des acteurs individuels et collectifs particuliers qui les font fonctionner ; c'est aussi oublier que ces marchés sont réciproquement tout aussi dépendants des Etats, non seulement en tant que ceux-ci représentent une part cruciale de la demande de prêts, mais aussi et surtout du fait qu'ils sont les émetteurs des règles à partir desquelles la finance globale peut se déployer. Ces marchés sont en outre moins mondiaux que champs d'action d'opérateurs territorialisés dans certains Etats, lesquels favorisent leur action internationale tant que celle-ci ne se retourne pas contre eux. En fait les opérateurs financiers disparaîtraient du jour au lendemain en tant qu'acteurs politiques si les Etats dont ils dépendent se mettaient d'accord pour réguler leurs comportements et empêcher leurs spéculations. Ainsi l'essor des marchés financiers n'est que l'expression de cette guerre libérale-mercantiliste entre Etats sur un champ de bataille particulier. Ces marchés, en attaquant les monnaies nationales à la moindre de leurs faiblesses réelles ou supposées, se bornent à suivre une logique qui est celle d'un état de guerre et dont l'enjeu est une redistribution entre les Etats des cartes de la puissance.

Bref, dans la mondialisation, ce qui est en jeu est moins une perte subie de souveraineté des Etats qu'une reconstruction active quoiqu'indécise de l'ordre politique international avec réaménagement des rapports de puissance entre Etats ainsi que de leurs échelles territoriales. Ce jeu conduit à l'apparition d'ordres politiques polycentriques et décentrés, et pas seulement décentralisés, dans lesquels une pluralité de gouvernements peuvent être en concurrence sur un même territoire pour le partage des compétences politiques. Dans le vocabulaire à la mode, cette évolution correspond à l'apparition d'une gouvernance à niveaux multiples, mais, d'une manière plus classique, elle peut aussi être considérée comme l'expression d'un retour du principe fédéral sur le devant de la scène politique en tant que principe (alternatif au principe de souveraineté) d'organisation des pouvoirs publics comme de la société internationale. Mais si les Etats souverains omniscients sur les territoires qu'ils contrôlent se voient ainsi remis en question, c'est moins en raison de l'action d'acteurs extérieurs aux ordres politiques nationaux

en place que du fait de leurs propres stratégies expansionnistes.

LA SOUVERAINETÉ EN QUESTION

Cette dernière remarque nous conduit à la question de la souveraineté, deuxième notion mise à toutes les sauces dans le discours de l'(anti-)mondialisation. Ne parle-t-on pas indifféremment de souveraineté de l'Etat, de souveraineté monétaire, de souveraineté du peuple, de souveraineté du consommateur, de souveraineté de l'individu, et de pouvoir souverain ou encore d'autorité souveraine en se référant notamment à la souveraineté de la nation ? Certes dans cet ensemble, il y a toujours l'idée de base que la souveraineté est un pouvoir supérieur, suprême, au dessus de tous les autres. Le principe de souveraineté, qui est au fondement du système westphalien des Etats-nations, veut en outre que cette position hiérarchiquement supérieure du souverain s'exprime dans tous les domaines sur un territoire donné, ce qui, dans le cas de l'Etat unitaire, s'exprime par son omniscience et le non recouvrement des souverainetés. Mais en permanence, dans le discours de la mondialisation, cette souveraineté de l'Etat est assimilée à la souveraineté du peuple, et c'est là que le bât blesse.

Souveraineté de l'Etat et/ou souveraineté du peuple ?

En effet, lorsqu'on assimile la souveraineté du peuple à celle d'un Etat national unitaire, plus ou moins décentralisé, on opère un glissement sémantique présupposant que l'Etat et la nation ne font qu'un. Une telle assimilation ne tient pas compte de ce que dans les régimes démocratiques où, théoriquement, seul le peuple est véritablement souverain, l'Etat ne dispose de cette souveraineté que par emprunt, par délégation du peuple. Ce qui implique que si le cas échéant, un peuple décide de déléguer cette souveraineté en la distribuant à plusieurs ordres de gouvernement au sein d'un même système politique (qui est alors fédéral), l'Etat central perd sa position de souveraineté puisqu'il n'est plus omniscient, le peuple n'en étant pas pour autant, quant à lui, moins souverain. Il faut donc distinguer le principe de souveraineté de l'Etat et le principe démocratique qui fait du peuple et non plus de l'Etat le souverain représentant le tout de la société, distinction qui n'est le plus souvent pas faite dans le discours de la mondialisation, même quand celui-ci en appelle à la société civile. Cet oubli résulte sans doute du fait que, pour les forces de la droite libérale, la souveraineté de l'Etat a toujours relevé d'une source extra-mondaine, tradition ou religion, la démocratie devant être limitée à un contrôle externe sur les activités de l'Etat par les représentants du peuple. Position qui est confortée par celle de la gauche étatiste pour laquelle la démocratie, théoriquement, ne souffre pas de limite, mais qui n'en considère pas moins que la souveraineté du peuple, en tant que souveraineté nationale, se confond avec la souveraineté de l'Etat.

A gauche comme à droite, on joue donc en permanence sur les mots quand on parle de souveraineté nationale et dès lors que le pouvoir d'Etat est partagé, on parle d'immanquables pertes de souveraineté. Pourtant, l'histoire témoigne que la division des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire n'a pas diminué la souveraineté des peuples, et il est généralement admis, depuis que Montesquieu en a formulé le principe, qu'en tant qu'elle protège contre les excès de pouvoir des tenants de l'Etat, c'est une condition indispensable de la démocratie. On a seulement oublié que Montesquieu plaiderait également pour une division territoriale de type fédéral des pouvoirs pour les mêmes raisons. En fait, quand il est question de perte de souveraineté de l'Etat, on se réfère le plus souvent à une perte de pouvoir discrétionnaire des élites gouvernementales, ainsi censées être souveraines à la place du

peuple du fait qu'elles le représentent. Ou bien alors ce qui est dénoncé comme perte de souveraineté par les acteurs sociaux, c'est une réduction de leur propre capacité d'agir sur l'Etat de l'extérieur, soit un grippage des médiations grâce auxquelles ils avaient tissé jusque là des relations privilégiées avec l'Etat.

L'assimilation de l'Etat à un pouvoir souverain omniscient se confondant avec le pouvoir démocratique a fait que le principe d'organisation fédérale de l'ordre politique a traditionnellement été considéré comme souffrant d'un déficit intrinsèque de légitimité démocratique. Même dans les pays qui ont adopté des formes fédérales de gouvernement, ou bien le fédéralisme est considéré comme un pis-aller pour accommoder des situations autrement non gérables, ou bien les principes fondateurs de la fédération ont été progressivement abandonnés pour laisser place à des Etats unitaires décentralisés. Pourtant, si on veut bien distinguer souveraineté du peuple et souveraineté de l'Etat, si on ne réduit pas la démocratie au vote majoritaire d'un peuple supposé constitué d'individus non pas seulement égaux mais parfaitement identiques, force est d'admettre que le fédéralisme peut correspondre à un développement de la démocratie, c'est-à-dire d'un exercice plus effectif de la souveraineté du peuple considéré dans sa diversité réelle.

Des formes fédérales diverses de la souveraineté du peuple

Le principe fédéral est en effet un principe d'autonomie dans l'hétéronomie, d'indépendance dans l'interdépendance, qui affirme la possibilité mais aussi la nécessité dans bien des cas de concilier unité et diversité des appartenances politiques. Ce principe permet de considérer comme dynamiquement stable un ordre politique où la souveraineté est partagée entre des ordres de gouvernement d'échelles territoriales différentes et où l'intégration territoriale est assurée par une interdépendance assumée et contraignante entre ces divers ordres. Ainsi le principe fédéral considère, d'une part, qu'au même titre que les individus, les peuples, en tant qu'ils sont souverains, sont égaux entre eux quels que soient leurs poids démographiques respectifs, d'autre part, que les appartenances politiques peuvent être multiples et distribuées selon diverses échelles territoriales de gouvernement en relation avec les types de compétence (fonction) politique qui y sont exercés souverainement. Le principe fédéral ajoute et combine donc au principe démocratique individualiste classique - un individu, une voix - un principe démocratique collectif - un peuple membre de la fédération, une voix - qui vaut dès lors que plusieurs peuples cherchent à s'associer pour partager certaines prérogatives de leur souveraineté.

Dans une fédération, par conséquent, il n'y a théoriquement pas de *pouvoir* politique suprême quelque soit le domaine d'exercice de ce pouvoir, c'est-à-dire de pouvoir souverain au sens usuel, mais seulement des pouvoirs partagés et donc "division de la souveraineté" sur un même territoire. La souveraineté réside alors dans l'*autorité* du Texte fondateur du pacte constitutionnel fédératif. Il y a donc une autorité souveraine, mais pas de pouvoir souverain : la Cour suprême qui est chargée d'interpréter le Texte du pacte en cas de conflit de compétences n'exerce pas, en effet, directement le pouvoir, mais fixe seulement l'esprit dans lequel celui-ci doit être exercé par les divers organes décisionnels composant l'ordre politique.

La réalité des rapports de pouvoir entre les unités politiques des fédérations (Etats fédérés et Etat fédéral) est donc mieux rendue par la notion d'ordres différents et coordonnés de gouvernement que par celle de niveaux ou de paliers multiples, hiérarchiquement subordonnés les uns aux autres (comme cela est envisagé dans la théorie économique standard du fédéralisme budgétaire). L'Etat fédéral n'est en effet qu'un gouvernement "général" qui n'est pas un gouvernement

central dominant une périphérie de collectivités locales et qui, vu de l'intérieur, est sans inscription territoriale concrète et représente seulement le tout abstrait lié par le pacte fédéral de la société des individus et des peuples qui reconnaissent l'autorité de ce tout. L'État fédéral n'est qu'un ordre de gouvernement doté de compétences particulières et défini par une relation spécifique aux individus, à ce titre de statut égal aux gouvernements régionaux auxquels il est articulé constitutionnellement, ceux-ci étant quant à eux des collectivités territoriales porteuses, au sein du système fédératif, des droits collectifs historiquement inscrits dans l'histoire et la culture des régions qu'elles représentent.

Dans cette perspective, la hiérarchie qui existe entre l'ordre fédéral de gouvernement et les unités fédérées n'est pas une hiérarchie de pouvoir comme on l'envisage habituellement, mais ce que les anthropologues appellent une hiérarchie de valeur, c'est-à-dire une figure d'interdépendance qui a la forme d'un englobement des contraires. Le niveau de l'État fédéral est supérieur en valeur, mais pas en pouvoir, car au niveau inférieur en valeur qu'est le niveau territorial, l'État fédéral est lui-même inférieur en pouvoir aux États fédérés. Pour les fonctions supérieures en valeur qui sont confiées au gouvernement fédéral (relatives généralement à l'insertion de la fédération dans l'ordre politique international et à la "civilisation" des relations entre unités fédérées), les unités fédérées reconnaissent son pouvoir et s'y soumettent, mais au niveau inférieur des compétences politiques propres aux unités territoriales, le niveau fédéral reconnaît en contrepartie leur pouvoir et s'y soumet à son tour. Cette double reconnaissance est la condition de la conservation d'un système fédéral. Ainsi les systèmes fédéraux ne sont pas seulement *décentralisés*, ils sont aussi et surtout *décentrés* pour tout ce qui concerne les prérogatives constitutionnelles des gouvernements régionaux, et donc polycentriques. C'est cette caractéristique de décentrement qui permet de distinguer clairement les "vrais" systèmes politiques fédéraux de certains types d'État fédéral qui ne sont bien souvent rien d'autre, comme par exemple dans le cas des États-Unis du Mexique actuel ou même des États-Unis d'Amérique, que des États territoriaux unitaires décentralisés.

Au plan théorique, le principe fédéral s'oppose donc au vieux principe de souveraineté ante-démocratique qui est au fondement de l'État unitaire de type westphalien. En revanche, dans la réalité, ces principes n'apparaissent jamais sous une forme pure et les frontières entre État unitaire et système fédéral peuvent être difficiles à établir. On sait que la souveraineté des États-Nations est toujours pour une bonne part illusoire car toujours limitée par la co-présence des pairs dans le concert international et la configuration hégémonique stabilisée des relations inter-États. De même, le fédéralisme est un système dont l'instabilité en statique entretient en permanence en son sein une tendance aut destructrice à la centralisation, tendance qui a été exacerbée dans les fédérations actuellement existantes qui ont dû survivre dans un environnement international dominé par la figure idéalisée de l'État-nation unitaire.

Dans un tel environnement, les fédérations sont en effet soumises à un double risque de rupture: risque de centralisation et donc de dérive de l'État fédéral vers un État unitaire, d'un côté; risque d'éclatement en autant d'États souverains qu'il y a d'unités fédérées, de l'autre. Ces risques sont élevés, ainsi qu'en témoignent respectivement les trajectoires historiques des USA et de l'URSS par exemple. Mais ils peuvent également, comme en témoignent d'autres exemples (Canada, Suisse, Australie), être "assurés", régulés donc par des formes institutionnelles adéquates. Un système fédéral "authentique" peut ainsi finalement être défini comme celui dans lequel est institué un mécanisme d'autoconservation du principe fédéral, soit un mécanisme qui en règle en permanence la contradiction constitutive entre unité et diversité: si

l'unité l'emporte sur la diversité, ou si à l'inverse, c'est la diversité qui triomphe aux dépens de l'unité, on ne peut plus guère parler de fédéralisme. Cela est évident dans le second cas qui implique une destruction explicite de la fédération; cela peut l'être moins dans le premier dans la mesure où, en général, on continue à parler d'État fédéral alors même que n'existe plus en fait de système fédéral, mais seulement un État unitaire décentralisé ayant envahi les domaines de compétences des États fédérés.

En réalité, chaque fédération témoigne de l'histoire spécifique à la contrée qui a fait appel au principe fédéral pour construire son ordre politique. Cette diversité indique que les formes constitutionnelles précisément prises par l'actualisation historique de ce principe conditionnent la manière dont un système fédéral de gouvernement peut effectivement remplir son rôle stabilisateur des tensions entre territoires, c'est-à-dire perdurer en tant que fédéral, plutôt que de dériver vers la centralisation ou l'éclatement. Elle permet également d'affirmer que le principe fédéral structure effectivement d'ores et déjà divers ordres politiques réels et actuels qui se déroberont à la perception traditionnelle qui ne conçoit d'ordre politique que sous la forme de l'État territorial unitaire. Ce qui est le cas non seulement de fédérations établies de longue date mais aussi de la construction européenne où la diversité des nations interdit la voie d'une Europe prenant la forme d'un État-Nation unitaire sur le modèle français ou anglais traditionnel. La multiplicité des expériences fédéralistes permet enfin de mener des comparaisons et de déconstruire la conception usuelle (et intéressée au plan politique) du fédéralisme qui se réfère au seul cas des États-Unis d'Amérique.

On peut en effet distinguer au moins deux grandes formes institutionnelles de fédéralisme selon la codification des relations entre État fédéral et entités fédérées. Dans le type le plus connu qui peut être qualifié d'"intra-étatique", dont les USA comme l'Allemagne sont des archétypes, les territoires sont représentés au sein même du gouvernement fédéral dans une seconde chambre (Sénat, Bundesrat) selon des modalités particulières, de telle sorte que leurs représentants participent au processus de décision au sein même de l'État fédéral. Le Canada et l'Union européenne en gestation peuvent en revanche être considérés comme relevant d'un type inter-étatique de fédération dans lequel une telle seconde chambre territoriale participant au processus fédéral de décision n'existe pas et où, par conséquent, la relation entre les deux ordres de gouvernement passe dans une large mesure par des relations de type diplomatique et des institutions intergouvernementales spécifiques (conférences des premiers ministres, conseil européen). Dans ce second type plus décentré de fédération, l'exercice d'un pouvoir fédéral effectif est largement dépendant de sa capacité à répondre aux forces centrifuges « régionalistes ». Il en résulte un besoin accru d'assurer une certaine homogénéité sociologique de la fédération. Ce besoin conduit à instituer au niveau fédéral des procédures de redistribution de ressources budgétaires destinées à réduire les inégalités économiques entre les unités fédérées, ces procédures étant ajustées de telle sorte que soient respectées la diversité politico-culturelle et les compétences dans leurs domaines de souveraineté de ces entités.

La diversité des évolutions possibles des systèmes fédéraux - vers l'autoconservation, la centralisation ou encore l'éclatement - est ainsi liée à la forme de leurs configurations institutionnelles d'ensemble. Dans ces conditions, comme le montre le cas du Canada, l'intériorisation de contraintes externes associée à une stratégie de mondialisation menée par un État fédéral ou une entité fédérée, en perturbant cette configuration institutionnelle, peut modifier les rapports de forces entre les ordres de gouvernement et menacer ainsi l'équilibre historique atteint en poussant à la centralisation ou à

l'éclatement du système. Mais elle peut aussi stimuler sa capacité d'innovation politique et conduire à un nouvel équilibre dans lequel la stratégie de mondialisation va elle-même être limitée, régulée par les institutions du fédéralisme. Réciproquement, cas de l'Union européenne, la mondialisation comme stratégie politique menée par des Etats unitaires peut conduire ceux-ci à devenir les protagonistes d'un processus de fédéralisation, processus qui s'accompagne éventuellement en retour d'un affaiblissement de leur propre unité interne.

LA FÉDÉRATION COMME LIMITE DE LA MONDIALISATION

Il n'y a cependant pas de réponse assurée qui indique la direction qui sera prise par l'évolution en cours, car celle-ci résulte d'un système complexe de facteurs dont il est impossible de maîtriser analytiquement le jeu d'ensemble. On ne peut donc que cerner des futurs possibles et variables selon la dynamique historique propre à chaque système fédéral en formation ou en réformation. C'est dans cette perspective que nous examinons brièvement maintenant les évolutions actuellement à l'œuvre au Canada et dans le processus d'union européenne.

Une fédération à l'épreuve de la mondialisation : le Canada

L'examen du cas canadien d'instrumentalisation de la mondialisation montre que la volonté du gouvernement fédéral d'affirmer par là son indépendance vis-à-vis des USA n'a pas été indépendante de l'état de ses relations avec les gouvernements provinciaux. En s'affirmant par des politiques extérieures, l'Etat fédéral a cherché non seulement à contenir l'influence américaine grâce à des règles instituées bilatérales et multilatérales, mais aussi à renforcer ses positions vis-à-vis des provinces à l'interne. Pour le moins, il s'est agi pour lui de reprendre l'initiative dans un contexte institutionnel marqué par des échecs successifs dans la résolution des conflits constitutionnels avec le Québec (Constitution de 1982 "rapatriée" et imposée au Québec contre son gré; échecs des accords du Lake Meech en 1987 et de Charlottetown en 1992).

En activant une stratégie de mondialisation, l'Etat fédéral a ainsi recherché simultanément à l'interne le renforcement de l'union économique canadienne, la domination de la politique monétaire dont il a le monopole sur les politiques budgétaires dont il n'a qu'une maîtrise très partielle, et la mise en avant de sa compétence exclusive à l'externe comme le pouvoir de passer des traités internationaux et de les faire respecter, quel que soit le domaine de compétence concerné. La mondialisation a enfin été mobilisée par l'Etat fédéral pour restaurer sa capacité à légitimer ses politiques en les présentant comme dictées par des contraintes externes.

Toutefois, cette stratégie s'est révélée être logiquement incohérente. D'un côté, en poussant à l'intégration continentale nord-américaine, elle a appelé un ajustement néolibéral et une harmonisation institutionnelle avec les USA. De l'autre, du fait qu'elle vise à assurer l'indépendance du pays au niveau mondial dans une perspective nationaliste, elle conduit à affirmer et à défendre à l'interne des valeurs spécifiquement canadiennes, c'est-à-dire en l'occurrence les valeurs qui distinguent traditionnellement le Canada des USA. Or ces valeurs sont ancrées dans la capacité de l'Etat fédéral à réduire les inégalités interindividuelles et interrégionales, et elles sont inscrites dans des politiques sociales et un système public de santé de qualité. Bref, le gouvernement fédéral n'a pu véritablement rompre avec les valeurs de l'Etat-providence canadien, dont le développement selon un modèle proche des types européens est devenu le trait distinctif fondamental du Canada dans le contexte nord-américain. Le néolibéralisme

du gouvernement libéral canadien s'est de la sorte traduit moins par un renversement du "providentialisme" que par sa reformulation, l'égalité, la formation du capital humain, la sortie de la pauvreté, le capital social, la cohésion sociale et territoriale continuant d'être valorisés comme "valeurs spécifiquement canadiennes".

Certes les fondements idéologiques de la légitimité de ces valeurs ont changé : elles tendent désormais à être mises en avant en tant que facteurs productifs et parce qu'elles sont la source d'avantages économiques comparatifs dans la compétition internationale, et non plus comme principes immanents de justice sociale ou comme fondements du lien politique et du contrat social. Mais cette légitimation economiciste n'empêche pas qu'on soit ici à l'opposé de la conception prévalant dans le diagramme néo-libéral pur où l'inégalité est vue comme condition nécessaire de la productivité et de la croissance. A contrario, l'inégalité continue d'être considérée comme inefficace, l'égalité étant censée favoriser plutôt qu'être un obstacle à la croissance. Il revient donc toujours aux gouvernements de compenser les inégalités produites par le marché en mobilisant l'ordre politique à cette fin. A vrai dire, cette hystérèse du providentialisme s'explique aisément car l'Etat-providence est au coeur du lien territorial canadien, et que le défaire, ce serait aussi menacer la survie du Canada en tant que pays et société, et donc la légitimité fonctionnelle de l'Etat fédéral. Bref, ce serait miner le projet mercantiliste libéral lui-même.

Par voie de conséquences, la stratégie canadienne de mondialisation a souffert, dès le départ, de diverses contradictions liées entre elles. La première découle immédiatement des remarques précédentes : faire simultanément le jeu de l'universalisme marchand pour en tirer des bénéfices de puissance et conserver ce qui a fait la spécificité de l'expérience historique canadienne au plan politique relève de la quadrature du cercle. Il y a en effet une contradiction fondamentale entre l'intégration continentale qui s'accompagne d'une contrainte d'harmonisation et/ou de convergence institutionnelle et le maintien d'une spécificité culturelle, d'une identité propre historiquement constituée. Dans le système mondialisé où, selon le gouvernement canadien lui-même, ce sont des sociétés qui sont en compétition et non pas des individus ou des firmes, il y a également contradiction entre la compétitivité de la « nation » et la promotion de l'individualisme passant par des mesures micro-économiques de type *workfare* censées favoriser l'employabilité des travailleurs et donc la compétition entre eux. L'extension et l'intensification de l'individualisme radical dont est porteur l'universalisme marchand qui est au coeur de l'idéologie de la mondialisation économique, entravent la constitution et/ou la reproduction du capital social nécessaire à la compétitivité nationale.

Une troisième contradiction concerne le type de gouvernabilité envisagé pour l'exercice du leadership fédéral dans un système mondial de pouvoir conçu comme polycentrique et qui mobilise comme ressource principale de pouvoir la « puissance douce » (*soft power*) associée à la maîtrise de l'information et de la communication. En effet, l'usage efficace de cette puissance douce suppose la confiance dans l'information communiquée et, par conséquent, la reconnaissance de l'émetteur des messages en tant que "source autorisée", c'est-à-dire sa constitution en autorité légitime préalablement à sa reconnaissance comme pouvoir. Or l'incapacité de l'Etat fédéral à circonscrire *a priori* les risques culturels, sociaux et politiques de l'intégration économique continentale, du fait des contradictions précédentes, minent le terrain sur lequel il pourrait construire une telle autorité et accéder à un leadership au niveau des valeurs. Enfin le type de gouvernabilité *soft* affiché comme idéal dans les systèmes polycentriques, une gouvernance impliquant une concertation-négociation permanente entre tous les acteurs publics comme

privés et donc, notamment, avec les gouvernements provinciaux, entre en contradiction avec la manière unilatérale dont en pratique l'Etat fédéral a été conduit à imposer sa politique à ces derniers.

Cet ensemble de contradictions s'est traduit par des tensions internes dans les pratiques gouvernementales qui ont tracé immédiatement des limites à la stratégie adoptée. Ces tensions ont été cumulatives et ont fait système au point de remettre en cause dans un premier temps les fondements mêmes de l'ordre politique canadien. Au coeur de ce processus, il y a eu d'abord l'enfermement des politiques budgétaire et monétaire dans un cercle vicieux de désinflation compétitive, enfermement qui, en alimentant un endettement public croissant et auto-entretenu privant la politique budgétaire fédérale de toute autonomie, s'est avéré progressivement intenable. Pour sortir de ce cercle, l'Etat fédéral a alors cherché à se décharger sur les provinces et les citoyens du poids des fonctions sociales dont il avait jusque là revendiqué la charge. Mais cette politique n'a fait que déplacer le problème, car elle a eu une série de conséquences qui ont exacerbé les tensions plutôt qu'elles ne les ont résorbées. En premier lieu, en réduisant le financement public, la stratégie fédérale s'est avéré paradoxalement conduire à la remise en cause des avantages comparatifs structurels du Canada largement constitués de biens publics. En second lieu, en diminuant fortement dans le même mouvement la capacité fédérale de réduction des inégalités de marché et de la pauvreté, elle minait l'ancrage "fonctionnel" de l'Etat fédéral dans le système des valeurs canadiennes, et amenuisait ainsi sa légitimité aux yeux des citoyens canadiens. Enfin, la stratégie adoptée fragilisait encore plus l'unité politique du pays en étendant et exacerbant les conflits fédéraux-provinciaux.

Aussi, le retour à un équilibre des tensions sociales et territoriales a-t-il moins relevé des initiatives du gouvernement fédéral que d'une dynamique politique de résistance et de contre-offensive des provinces qui a conduit à un renouveau du fédéralisme exécutif et à la re-formulation dans son cadre de politiques sociales destinée à redonner une cohérence globale et "canadienne" au modèle de développement privilégié. L'ampleur des coupures faites en 1995-96 dans les budgets sociaux et les transferts intergouvernementaux, ainsi que l'absence de concertation autour de la réforme d'ensemble de l'Etat-providence mise en oeuvre corrélativement ont conduit immédiatement, en effet, à une très vive réaction provinciale. Afin de contrer l'unilatéralisme du gouvernement fédéral et de formuler leurs propres solutions aux problèmes sociaux et politiques affectant la fédération, les provinces anglophones² se sont constituées en acteur collectif spécifique des politiques sociales canadiennes en formant un Conseil inter-provincial *ad hoc*. Le gouvernement fédéral a ainsi été obligé d'entrer dans un processus de négociation avec les provinces, lequel a abouti en février 1999 à une "entente-cadre sur l'union sociale canadienne".

Cette union sociale impulsée par les provinces anglophones et dont le Québec n'est pas partie prenante est exemplaire de la manière dont la nature et la dynamique particulières du fédéralisme canadien peuvent jouer en faveur de la préservation de l'unité et de la spécificité du pays en contrecarrant les tendances à l'américanisation de la société canadienne stimulées par la stratégie libérale de mondialisation et d'intégration économique avec les USA. Elle a en effet porté un coup d'arrêt au dépérissement de l'Etat-providence canadien qui s'était accéléré dramatiquement à la suite du choc budgétaire libéral de 1995, le gouvernement fédéral étant conduit, tout au

long du processus de négociation, à lâcher du lest tant au plan budgétaire que monétaire afin de garder la prééminence en matière décisionnelle. Le processus d'union sociale accentue également l'évolution du système fédéral canadien vers un système fédéral asymétrique et dual, c'est-à-dire binational - en ne tenant pas compte ici de la place spécifique qui pourrait revenir aux nations autochtones au sein de ce qui serait alors un "fédéralisme multinational". L'union sociale canadienne porte, en effet, en son sein une conception "nationale" propre au Canada anglophone et dans laquelle les provinces acceptent de prendre l'Etat fédéral pour centre dans le cadre d'un fédéralisme intra-étatique. Or cette conception "unitaire décentralisée" du fédéralisme et de la "nation" canadienne s'oppose à la vision du Québec. Au Québec, la nation prend sens à l'échelle de la province et le fédéralisme est plutôt conçu sur le mode d'un "partenariat" entre plusieurs logiques nationales portées par des Etats qui s'unissent en mettant en commun diverses compétences dans le cadre d'un fédéralisme interétatique. Comme en pratique, ces deux conceptions ont une assise territoriale et linguistique différente, leur opposition n'empêche pas que leur articulation soit possible au sein d'un fédéralisme multinational conforme à la fois à la conception québécoise et à l'évolution pragmatique au sein du Canada anglophone que traduit l'entente-cadre sur l'union sociale. On peut même affirmer que c'est ce qui se passe *de facto*, puisque l'Etat fédéral est conduit à signer avec le Québec des ententes bilatérales qui étendent à l'ensemble de la fédération l'espace d'application des programmes « nationaux » développés selon le moule de l'union sociale. C'est donc un compromis entre les deux types intra et interétatique de fédéralisme au sein d'une troisième forme "partenariale" largement inédite qui se dessine.

La question qui se pose alors est celle de savoir si la nouvelle dynamique politique et sociale interne au Canada aura des effets en retour significatifs sur les processus de mondialisation de l'économie et de la politique canadiennes. Il est en effet logique, à défaut d'être historiquement déterminé, d'attendre, en réponse à la nouvelle situation intérieure, une adaptation de la stratégie mondiale du gouvernement fédéral. En fait, le principal changement à ce niveau qui soit d'ores et déjà observable est précisément l'affirmation de cette forme politique inédite qu'est le type asymétrique inter-étatique et plurinational de fédéralisme. C'est là, pour le Canada, une solution alternative au renforcement politique du bloc régional nord-américain, lequel entraînerait sans doute une désagrégation à géométrie variable de la fédération canadienne.

***La mondialisation à l'épreuve de la fédéralisation :
l'Union européenne***

Mais cette forme de recomposition de l'ordre politique fédéral canadien pourrait bien être une forme politique nouvelle susceptible d'avoir une portée plus générale dans le système interétatique post-westphalien en gestation dans le contexte de la mondialisation. N'est-ce par dans cette direction que se dirige également de son côté l'Union européenne ?

Le cas européen exhibe une situation à la fois similaire et différente de celle du Canada. Similaire en raison des traits interétatiques qui caractérisent également le type de fédéralisme qui y est à l'oeuvre, soit un mélange d'intergouvernementalisme et de supranationalisme. Différente en raison du caractère encore peu stabilisé de son système politique à plusieurs ordres de gouvernement et de la plus grande puissance démographique, économique et potentiellement politique de l'ensemble européen. En outre, le choix de la mondialisation n'a pas été fait en Europe par un Etat préalablement fédéral, mais par des Etats-nations y voyant une opportunité pour approfondir et accélérer un processus d'union politique déjà engagé de longue date. En

2. Le Québec ne participant à ce stade du processus que comme observateur, compte tenu de ses revendications traditionnelles concernant le caractère exclusivement provincial des compétences en matière de politiques sociales.

raison du caractère inachevé du système politique de l'Union européenne et du dessin de ses frontières territoriales, le jeu d'influences réciproques entre mondialisation et fédération est encore plus indécis qu'au Canada.

L'europanisation est parfois vue comme la forme régionale de la mondialisation, au même titre que l'ALENA, ce qui serait effectivement le cas si elle devait évoluer vers une simple zone de libre échange. Mais l'Union européenne est à l'évidence aussi une forme de résistance ou pour le moins de régulation de la mondialisation. Elle ne s'apparente plus dès lors à l'ALENA, mais à une fédération d'Etats. Si la vocation politique de l'Union européenne était confirmée et si les obstacles actuels étaient surmontés, ce deuxième aspect l'emporterait définitivement sur le premier. Néanmoins, la contradiction fondamentale à laquelle est confrontée l'Europe n'en subsisterait pas moins et continuerait d'entretenir en son sein une dynamique politique tout à fait particulière. Cette contradiction oppose la dimension stratégique externe de l'Union et l'effet de puissance qui y est recherché dans un but de recomposition de l'ordre politique international, et sa dimension interne qui a trait aux difficultés spécifiques de sa construction dans un contexte interétatique impliquant un travail permanent pour obtenir le progrès de l'unité interne, toujours menacée et pourtant condition ultime de la puissance externe. Le type de relation entre mondialisation et fédéralisme en Europe dépendra par conséquent des innovations institutionnelles permettant de dépasser cette contradiction. Ainsi, là encore, rien n'est donc joué, et on ne peut que tenter de cerner l'impact possible de réformes institutionnelles encore en cours et soumises en outre à un agenda permanent de modifications.

Le premier secteur dans lequel on peut entrevoir un possible rôle régulateur de l'Union européenne dans la mondialisation est relatif à la monnaie unique, l'euro. Il est certain que si l'euro, adossé à la puissance économique et démographique de l'économie européenne, émergeait comme devise-clé concurrente du dollar, la situation mondiale serait largement modifiée, ne serait-ce que parce que les USA seraient conduits à devoir négocier leur politique monétaire et envisageraient sans doute plus volontiers, par voie de conséquence, une rérégulation financière internationale plus conforme aux intérêts du reste du monde.

Mais il est intéressant également d'envisager l'impact spécifique sur la mondialisation du caractère inter-étatique du fédéralisme à l'oeuvre dans l'Union, au travers de la limitation qu'il est susceptible d'entraîner quant aux effets sociaux internes des politiques néolibérales adoptées par les Etats-membres qui se sont faits les moteurs de la mondialisation. A partir de l'observation de l'expérience canadienne, l'hypothèse suivante peut en effet être faite : dans le cas où elle déboucherait sur une Europe politique dotée d'un gouvernement européen légitime, et donc démocratique, coexistant avec les gouvernements des Etats membres, l'Union européenne serait inéluctablement confrontée à la nécessité de développer une citoyenneté sociale à son échelle. Une telle hypothèse découle de ce que l'Union européenne est sans doute condamnée à être une forme fédérale de type interétatique comme le Canada et qu'en conséquence, une citoyenneté sociale européenne est la seule base possible de développement d'un sentiment européen d'appartenance. L'hétérogénéité linguistique et le caractère multinational de l'Europe excluent toute construction d'une identité européenne fondée sur une subjectivité commune de type national. Elle implique

que l'ordre fédéral de gouvernement fonde sa légitimité sur sa seule capacité « fonctionnelle » à protéger la société européenne en produisant du lien territorial, c'est-à-dire sur son efficacité dans l'accomplissement des compétences spécifiques pour lesquelles il a été institué : maintenir de la paix entre les Etats membres et représenter la commune souveraineté de leurs peuples vis-à-vis de l'extérieur de l'Union. L'exigence démocratique de l'accomplissement des compétences intra-européennes de l'Union, comme la nécessité pour son gouvernement de s'affirmer face aux Etats membres, devraient alors le pousser à poser les bases d'une citoyenneté sociale à l'échelle européenne. Privée de tout appui dans une subjectivité de type national-territorial, la citoyenneté européenne ne peut être, en effet, qu'une citoyenneté objectivement construite et qui s'accorde néanmoins aux fondements anthropologiques de tout ordre légitime et souverain de gouvernement – à savoir sa capacité à protéger la vie de ses assujettis. Or seule une citoyenneté sociale remplit cette condition dans les sociétés salariales démocratiques. Et celle-ci implique de définir des limites à la dispersion quantitative de la protection sociale entre territoires, source de tension quant à l'unité sociologique et territoriale d'une fédération.

L'histoire et la forme du système de protection sociale au Canada confortent cette hypothèse dans la mesure où c'est la dynamique propre au fédéralisme interétatique qui y a conduit d'une conception « résiduelle » initiale de la protection sociale inspirée par le modèle américain à un système « institutionnel-redistributif » proche des conceptions européennes quoique fragmenté sur une base territoriale, et cela en dépit de l'intégration structurelle poussée de l'économie canadienne à l'économie américaine. L'expérience canadienne indique également que si l'avenir de l'Etat-providence en Europe doit être envisagé en y faisant place à l'ordre européen de gouvernement, cela ne présuppose pas pour autant l'harmonisation institutionnelle et organisationnelle des systèmes nationaux de protection sociale. Un système de protection sociale à l'échelle européenne devra s'accommoder de la diversité qualitative des formes institutionnelles des systèmes nationaux. Compte tenu de l'extrême variété de ces systèmes, la construction d'une citoyenneté sociale à l'échelle européenne sera probablement limitée à la définition de normes quantitatives communes de prestations équivalentes et à des procédures de redistribution permettant aux Etats les moins riches de remplir leurs obligations sociales ainsi édictées³. Cette perspective est rendue plausible par le fait qu'au niveau européen, on soit passé en matière sociale d'objectifs d'unification à des objectifs d'harmonisation, puis de reconnaissance mutuelle des normes et règles nationales. Le développement actuel de la dite « méthode ouverte de coordination » dans le champ de l'emploi et de la protection sociale indique clairement que l'Europe est déjà engagée dans une telle voie.

En résumé, comme l'hétérogénéité économique et sociale de l'Europe est soutenue par des différenciations linguistiques et culturelles, le risque essentiel de la période réside dans la paralysie de la construction politique communautaire qui ne peut plus être contournée par des stratégies mobilisant les forces du marché, lesquelles, avec l'institution de l'union économique et monétaire, ont désormais atteint leur limite. C'est pourquoi la poursuite de la construction politique de l'Europe implique à terme comme solution la plus immédiatement accessible la limitation de cette hétérogénéité et le pilotage politique d'un processus de convergence vers des normes communes de protection sociale. Le défaut de cohésion culturelle et linguistique de l'Europe fait que l'Etat fédéral européen, s'il veut véritablement se constituer et jouer ainsi comme un régulateur de la mondialisation, devra fonder sa légitimité en instituant un véritable lien territorial fondé sur une nouvelle citoyenneté sociale à son échelle. Dans cette perspective, les limites actuelles des Etats-providence natio-

3. Au mieux, pour se construire une légitimité plus large, l'UE pourrait soit définir de nouveaux domaines de protection sociale non encore investis par les Etats membres - comme elle l'a fait pour la promotion de l'égalité homme-femme -, soit profiter du retrait éventuel de certains Etats-providence nationaux pour compenser leurs défaillances.

Recompositions territoriales et décentralisation en Amérique latine

Qu'on applique ces notions à l'Amérique latine ou à toute autre part, « territoires » et régions ont des contenus polysémiques. Si l'on retient cependant l'idée que le territoire est en permanente reconstruction, on posera pour la période actuelle, trois préalables à l'analyse de cette recomposition : les changements politiques qui ont eu lieu dans les années 1980, la libéralisation des échanges associée aux politiques d'ajustement et la sensibilité à la mondialisation sous toutes ses formes. On peut observer alors trois grandes tendances autour desquelles se recomposent les territoires perçus et articulés à différentes échelles : l'intégration (dite « régionale » par les économistes), l'apparition de nouveaux acteurs au plan local à la faveur de décentralisations partout pratiquées, et trois décennies ininterrompues de revendications indiennes. Cet article met plutôt l'accent sur le Mexique et le Brésil avec des contre-points dans d'autres pays.

Hélène RIVIÈRE D'ARC, est directrice de recherche au CNRS et géographe, Centre de Recherche et Documentation sur l'Amérique latine. Ses travaux sur la décentralisation dans quelques pays d'Amérique latine ont été menés dans le cadre d'un programme de coopération avec El Colegio de Mexico, intitulé « Libéralisme économique, démocratisation et recompositions territoriales. Une comparaison Brésil-Mexique ». Ceux qui ont porté sur la désignation des territoires ont été menés dans le cadre du programme « Les Mots de la Ville ». Deux publications récentes : « Les territoires de l'Etat-Nation en Amérique latine (éd., avec Marie-France Prévôt-Schpira, Editions de l'IHEAL, 2001) et « Nommer les nouveaux territoires urbains », (éd., Editions de l'UNESCO, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2001).

Parler de recompositions territoriales et régionales, c'est rappeler d'abord que le territoire se reconstruit sans cesse malgré l'idée d'enracinement que l'énoncé du mot évoque. C'est aussi poser en préalable la polysémie du mot « territoire » selon les locuteurs et selon les disciplines de sciences sociales. Entre ceux qui évoquent sa fin et ceux qui en font une variable clef de la tension ou de l'articulation entre le local et la mondialisation, le territoire comme concept est aujourd'hui constamment invoqué et mobilisé¹. Depuis le nouveau territoire urbain où les habitants s'unissent pour revendiquer qu'on les prenne en compte spécifiquement², jusqu'au territoire référence instrumentalisée, qui peut entrer en compétition avec d'autres portions de l'espace et au territoire national, production juridique et administrative de l'État, le territoire est au temps long ce que dans l'espace, le local est au global. Mais c'est aussi renvoyer à la polysémie du mot « région », concept mou, figure spatiale dont la définition et l'usage changent selon les périodes, les moments politiques et/ou économiques et enfin, dans le langage savant, selon les disciplines. Aujourd'hui le mot région s'efforce de renvoyer

aux découpages apaisants de l'espace, techno-économiques et culturels, aux consensus trans-classistes, trans-ethniques, etc., dans le contexte des tensions entre les particularismes et le global, depuis le « produit régional » jusqu'aux grandes régions économiques comme l'Asean ou le Mercosur. On voit bien que l'idée d'intégration (tension *versus* intégration) représente le concept conjoncturel qui accompagne les changements dans ces divers découpages. Nous préférons donc parler ici de recompositions territoriales que régionales car elles supposent l'introduction de deux registres importants dans l'analyse : le facteur temps et le facteur politique.

Ces recompositions territoriales et/ou régionales sont pensées aujourd'hui en Amérique latine à partir de trois préliminaires assez bien identifiables :

- 1 – les changements politiques qui ont eu lieu dans les années 1980 et qui ont conduit à la modification dans un sens démocratique de la plupart des constitutions latino-américaines ;
- 2 – l'abandon du modèle économique de substitution d'importation, de l'idée de planification et de nombre d'institutions qui allaient avec ; puis la mise en cause et la fréquente interruption des systèmes de financement nationaux de politiques sociales (par exemple le logement populaire), dans des contextes macro-économiques de chocs financiers, de récession et de mini-périodes de croissance dans les années 1980 et 1990 ;
- 3 – enfin, un troisième préalable auquel les sociétés d'Amérique latine sont très sensibles, quelque-soit les couches ou classes sociales qui les composent : le phénomène de la mondialisation dans ses différentes acceptations et dans ses applications concrètes, soit adhésion au néo-libéralisme économique, soit adhésion à certaines modes de consommation qui circulent dans le monde entier et/ou à des logiques de raisonnement mondialisés ou appartenant à ce que l'on appelle un *main-stream*.

1. Voir Badie, Bertrand, *La fin des territoires*, Fayard, 1995.

2. Voir Hélène Rivière d'Arc (dir.), *Nommer les nouveaux territoires urbains*, Ed. UNESCO, Ed. Maison des Sciences de l'Homme, 2001.

Ces préalables concernent tous les pays d'Amérique latine à peu près en même temps mais pas de la même façon. Un aperçu sur leurs indicateurs nationaux actuels, sociaux et économiques révèlent en effet de profondes différences entre eux.

Quel est alors l'intérêt de connaître et d'expliquer les recompositions territoriales en cours ? En fait, leur connaissance permet de comprendre les affaiblissements supposés des Etats-Nations auxquels sont reprochés d'avoir abdiqué de leurs responsabilités sociale, politique et institutionnelle, en fonction des contraintes que leur impose la mondialisation. Cette première réponse renvoie à l'immédiateté de certaines questions, à des questions qui sont chaudes. Mais si on se situe dans un temps plus long, l'intérêt de cette connaissance est de rendre intelligible la capacité de projection spatiale d'acteurs politiques, économiques, ethniques et/ou identitaires, libérés de certains carcans, sur des espaces qui ne sont pas forcément ceux de l'Etat-Nation. On voit en effet que la crise des années 1980 en Amérique latine, le choix de modèles dits néo-libéraux assortis de politiques d'ajustement, coïncident avec des recoupages territoriaux fondateurs d'un nouvel ordre politique. Ce sont les politiques de décentralisation et de régionalisation dans les grands pays, l'émergence de ce que l'on appelle de « nouveaux fédéralismes », le nouveau rôle des pouvoirs locaux notamment ceux des grandes villes face aux contraintes de la mondialisation qui s'exercent à des échelles intermédiaires. C'est aussi la mise en place de nouveaux ensembles économiques de pays dont les impacts sur le territoire sont divers, chevauchent les frontières et changent en fonction de la position géopolitique des pays.

Il y a trois tendances fortes dans ces changements territoriaux. Leur listing est banal, mais le contenu de chacune d'elles est moins.

L'une de ces grandes tendances, c'est le nouveau contenu qu'on donne à l'intégration, emblématisée par la réalisation concrète de l'ALENA (Accord de Libre Échange de l'Amérique du Nord), et le MERCOSUR (Marché Commun Sud-américain). Elle masque l'existence de très nombreuses autres associations ou regroupements. La deuxième, c'est l'invocation générale de la décentralisation comme instrument politique et économique, mais aussi l'accentuation de la fragmentation spatiale des territoires traditionnels, du fait de l'abandon de plusieurs politiques sociales intégratrices, de niveau national, et de l'idée volontariste de planification qui avait marqué les années 1950-1970, certains auteurs relient même à cet abandon de l'intégration/aménagement de certaines zones, le développement de pouvoirs mafieux qui s'exercent sur elles et qui sont de plusieurs natures. La troisième, c'est une forte pression de type culturel/communautaire – indienne surtout – qui se traduit par des revendications territorialisées.

3. L'Alena comprend les États-Unis, le Canada et le Mexique, mais il négocie un accord spécial avec le Chili. Le Mercosur comprend le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay, mais le Chili et la Bolivie entretiennent des relations spéciales avec lui.

4. Nous nous situons en avril 2002. Néanmoins la situation du Mexique est bien moins mauvaise que celle de la plupart des autres pays d'Amérique latine ; Argentine, Pérou, Venezuela, Colombie...

On tentera de faire ici un examen rapide de chacune de ces trois tendances par le biais de références à des situations à un moment donné de leur existence. On mettra par ailleurs l'accent sur des situations brésiliennes et mexicaines, mais pas exclusivement.

L'INTÉGRATION EN AMÉRIQUE LATINE

Que veut dire intégration aujourd'hui en Amérique latine ? Pour la plupart des spécialistes, et d'un point de vue médiatique, l'intégration renvoie à la constitution, au début des années 1990, de deux grands blocs qui ont été présentés comme des moyens pour accroître les parts de marché de leurs pays membres. Mais la constitution de ces deux ensembles, l'Alena qui ne concerne pour le moment qu'un seul pays d'Amérique latine, (le Mexique), et le Mercosur qui en regroupe formellement quatre³, font oublier l'existence d'expériences qui ont échoué ou se sont délitées. Sans remonter au rêve bolivarien, on pense à la création successive de nombreux accords et traités plus modestes ou amorphes comme le Pacte Andin, le Marché Commun Centro-américain et le Caricom (Marché Commun de la Caraïbe), en attendant l'éventuelle création de l'Alca, marché commun des Amériques, proposé par le Président Bush père, et qui donne lieu actuellement à de nombreux débats. Sans oublier que le Mexique et le Chili appartiennent aussi à l'APEC.

L'un de ces ensembles, l'Alena, est avant tout l'approfondissement d'une zone de libre-échange de produits mais aussi de savoirs qui a entériné, si l'on se situe du point de vue latino-américain, le choix d'ouverture accélérée pris par le Mexique à partir de 1983 (année de mise en pratique d'une nouvelle loi sur les investissements étrangers). Le Mercosur, comme son nom l'indique, a la prétention d'être un marché commun dont l'objectif est, à la fois, d'augmenter la consommation intérieure et de favoriser la diversification des parts de marché de chaque pays membres dont la place dans le monde n'est pas à la hauteur de leur population (Brésil et Argentine surtout). Ces formes d'intégration, bien qu'à dominante fortement économicistes, soulèvent parallèlement des discussions internationales de type juridique sur les règlements de conflits, d'une part, et, d'autre part, sur l'apparition de nouveaux espaces économiques, de systèmes de production localisés, transfrontaliers, les uns performants, les autres non.

Le regard que portent aujourd'hui sur ces deux expériences d'intégration, les spécialistes, experts certes, mais aussi intellectuels très nombreux parmi les économistes, les politologues et les géographes, est mitigé. Or on peut sans doute dire que la première phase des objectifs a été atteinte.

1 – Dans l'Alena, le Mexique a multiplié par deux ou trois ses exportations vers les États-Unis et le Canada et les investissements en provenance de ces pays se sont accrus considérablement, même si l'on sait que l'actuelle récession américaine exerce déjà quelques ravages sur le Mexique⁴. L'Alena continue d'avoir l'appui du monde des affaires. Les syndicats ne le considèrent pas comme directement détermi-

nant dans l'aggravation de la situation de la protection sociale donc ne le prennent pas comme cible. Et, au plan politique, il y eut des rapprochements entre les administrations américaines et mexicaines, notamment à propos des très nombreux migrants mexicains qui se rendent périodiquement aux États-Unis ou essaient d'y entrer. La situation nord-américaine récente a cependant freiné ces négociations directes, conduisant les États-Unis à fermer leurs portes et à accentuer les répressions policières. L'Alena est assez largement critiqué cependant par certains segments de la société : le PRD, parti d'opposition de gauche, les petits entrepreneurs de l'agriculture et de l'agro-industrie, curieusement quelques gouvernements fédérés de l'ancien parti au pouvoir, PRI qui revient à l'argument nationaliste dans la construction de son discours d'opposition. Critiques aussi, les milieux d'intellectuels et la plupart des organisations indiennes, notamment les zapatistes pour qui NAFTA est synonyme de mondialisation.

2 – Dans le Mercosur, les échanges intra-marché commun qui étaient très faibles, ont été multipliés par trois en dix ans, au profit en général des produits industriels et des biens de capital brésiliens. Il faut remarquer aussi que les migrations d'entreprise d'un pays vers l'autre ont été, avec l'aide du BNDES du Brésil (Banco Nacional de Desenvolvimento), à sens unique du Brésil vers l'Argentine. De fortes concurrences entre régions de production agricole plus ou moins similaires sont apparues dans le sud du Brésil, en Uruguay et en Argentine, cette fois-ci au profit de l'Argentine. Des liens culturels et scientifiques tentent de se mettre sur pied ; des programmes de recherche communs « en réseaux » se construisent ou fonctionnent. Le renforcement d'un marché commun, autrement dit l'approfondissement d'une tentative de développement « *hacia adentro* », « vers l'intérieur », semblait bien vu par le monde des intellectuels et économistes de gauche ; mais la crise d'aujourd'hui qui frappe une Argentine, incapable de continuer à importer, révèle la fragilité de ce montage et une certaine absence ou impossibilité de solidarité de la part du Brésil.

ÉMERGENCE D'ACTEURS LOCAUX ET DÉCENTRALISATION

La deuxième tendance, c'est celle de l'affirmation de plus en plus marquée d'acteurs locaux qui se justifient de la décentralisation comme corollaire de la démocratie telle qu'elle avait été présentée par les gouvernements de nombreux pays d'Amérique latine dans les années 1980. Ces acteurs sont des gouvernements municipaux, en particulier de grandes villes, des entrepreneurs locaux comme ceux du nord du Mexique qui ont joué un rôle important dans le changement politique qu'a connu ce pays en 2001. Ce sont aussi les représentants d'institutions internationales et d'ONG, qui se présentent en

experts, surtout dans les zones où sont posées des questions d'environnement. Ce sont aussi des acteurs « ethniques », principalement les Indiens, du Mexique au Chili, en passant par l'Amérique Centrale et les pays andins. Chacun se positionne selon une logique particulière face au pouvoir central et invoque la décentralisation comme instrument de sortie de crise (celle des « années perdues », les années 1980) ou l'autonomie territoriale comme projet démocratique (les Zapatistes mexicains, par exemple). Ces acteurs constituent des réseaux de pouvoir, des réseaux d'influence et des réseaux économiques qui se substituent dans une certaine mesure aux structures corporatistes, hiérarchisées, qui régnaient dans la plupart des pays ayant connu des régimes national-populaires.

Quant à la décentralisation, si elle devait servir à relégitimer (Mexique) ou à légitimer (Brésil, Chili, Argentine...) des gouvernements, et à sortir de la crise des années 1980, elle se révèle aujourd'hui, quinze ans à dix-huit ans après que les premières mesures soient mises en application, une figure politique contradictoire. Et cela, justement parce qu'elle lève le voile sur les transactions corporatistes et clientélistes entre les groupes locaux et le pouvoir, pratiques constitutives du fonctionnement politique et parce qu'elle suppose un coût économique et un risque financier qui constituent un engrenage de type nouveau pour les gouvernements centraux⁵. Ce qu'il faut souligner, c'est que les pressions locales contre les gouvernements centralisés et autoritaires (militaires en général) ont eu lieu, de façon concomitante, avec les projets de relégitimation de certains États (Mexique, Colombie), dans les années 1980 la décentralisation. ressort donc de logiques qui ne s'affrontent pas mais se contournent.

Dans la plupart des pays qui l'ont pratiqué la décentralisation, malgré leurs histoires et leurs trajectoires très différentes, les gouvernements ont relégué au niveau des plus petites entités administratives, les municipalités, une part de leurs responsabilités (éducation et santé) ainsi que ce que l'on appelle dorénavant les politiques sociales et enfin le développement local, puisque les systèmes de protection et les systèmes sociaux de portée nationale ont pratiquement interrompu leur extension. Cela signifie qu'on a renvoyé à la charge des pouvoirs locaux, la solidarité nationale au moment même où les politiques d'ajustement s'appliquaient partout. Après cela, les réponses des pouvoirs et des acteurs locaux sont différentes selon l'histoire des pays⁶. On retracera ici quelques unes de ces différences, à partir des cas du Brésil et du Mexique. Si on les prend en compte à partir du volet décentralisation des services (santé et éducation), on voit que malgré des projets d'intégration sociale dissemblables menés au cours de leurs histoires respectives, la décentralisation, associée aux politiques d'ajustement, a finalement des conséquences assez proches sur ce que l'on appelle en France, l'aménagement du territoire. Ce sont, en effet, les programmes d'aménagement du territoire national en services de santé qui s'effondrent du fait de la stagnation ou parfois même de la diminution du nombre d'affiliés à la sécurité sociale dans certaines régions. Face à cela, les initiatives des acteurs locaux ne sont pas les mêmes. La municipalisation des responsabilités dans le domaine de l'éducation et de la santé en période de récession, associée à des diminutions brutes plus ou moins camouflées des transferts fédéraux pendant les

5. Comment dans les États fédéraux (comme le Brésil, l'Argentine et le Mexique), gérer la faillite de certains états, par exemple. Comment gérer la guerre fiscale que se livrent entre eux les États fédérés, etc.

6. Voir Marie-France Prévôt Schapira, Amérique latine, : la décentralisation « imparfaite », *Problèmes d'Amérique latine*, La Documentation française, n°37, avril-juin 2000.

années 1990, a conduit à soulever au Brésil, beaucoup plus qu'au Mexique, le débat sur l'innovation en matière de partenariat public/privé ou privé/troisième secteur, ou enfin privé/communautaire, etc. Le monde des ONG, qui est très largement implanté au Brésil, et engagé depuis longtemps dans ces deux secteurs, l'émergence d'acteurs locaux, qui peuvent être des municipalités, des associations, des églises méthodistes (surtout dans le sud), des religieuses italiennes dans le nord, participent activement de ces partenariats. Ils incluent éventuellement tout type d'entrepreneur local à des municipalités. Ce peut être aussi des églises, des entrepreneurs et des municipalités qui s'associent afin de créer des universités ou des hôpitaux.

Ces recettes de partenariat souvent promues par les organisations internationales, et en particulier par la Banque Mondiale et la Banque Interaméricaine de Développement, mais aussi par le BNDES (Banco Nacional de Desenvolvimento), sont entrées dans les pratiques au Brésil comme nouvelle idéologie du développement, avec plus ou moins de réussite selon la capacité d'organisation et la capacité économique des acteurs locaux. Elle est également entrée dans les pratiques avec beaucoup plus de vivacité au Brésil qu'au Mexique. Ces types de projets sont en effet assez étrangers au Mexique où la distinction privé/public reste idéologiquement plus prégnante et où le corporatisme avait imprégné non seulement les structures nationales du pouvoir mais aussi son exercice à des échelles territoriales intermédiaires. Et même si l'on partage l'analyse de Guillermo de la Peña dans plusieurs de ses travaux, lorsqu'il met en perspective la structure sociale et politique nationale portée par le discours du PRI⁷ et la présence d'une mosaïque de communautés, on peut dire que ces dernières, souvent indigènes, sont presque toujours l'image de la défense identitaire, de l'exclusion et/ou de la marginalité rurale face au projet de l'État providence, plutôt que des acteurs offensifs et indépendants de leur destin⁸. L'intégration passait plutôt par la fiction de l'adhésion politique au PRI et par le pastiche des processus réglementaires d'accès à la citoyenneté. Il faut maintenant nuancer ce raccourci. On cherche à mettre en place des instruments de substitution à l'organisation corporatiste. Ce qui veut dire que la privatisation des services et la prolifération d'institutions privées (d'enseignement supérieur notamment) sont au rendez-vous, mais sur un mode élitiste où le « communautaire » n'a guère sa place et où le « solidaire » relève toujours de l'État.

Dans les deux pays, comme dans toute l'Amérique latine, il y eut une rupture dans la croyance à la continuité linéaire du

développement par l'intégration à la vie urbaine, l'industrialisation et le salariat, qui sous-tendait le modèle « cépalien »⁹ de développement par la réduction des inégalités sociales et régionales. Cette rupture de croyance a atteint dans une convergence de pensée paradoxale aussi bien les aspirants éventuels à la vie urbaine, les migrants, les informels, les pauvres ... que les pouvoirs politiques.

Les recettes proposées pour le développement local ont alors pris trois directions avec une intensité variable selon les régions de chaque pays et selon des temporalités différentes dans leur mise en application. Elles relèvent de deux philosophies ou d'une pensée volontairement dualiste sur le développement : celle de la compétition entre régions (type « région qui gagne ») et stratégies de survie (type « micro-crédits et micro-projets »)¹⁰. Certaines régions les appliquent selon des modalités propres supposées les aider à tenir une place dans l'Alena et le Mercosur. Mais la plupart sont inspirées et médiatisées par les institutions internationales, Banque Mondiale, BID, FMI et réseaux transnationaux d'entrepreneurs ou de villes. Dans l'ensemble, on retrouve ces directions partout, même si les fonctionnaires locaux chargés de les appliquer se plaignent souvent de ne pas être assez informés sur les conditions de leur utilisation. L'une consiste à développer les capacités régionales (avantages de localisation des investissements de façon à accroître les exportations) tout en essayant de maintenir les avantages locaux qu'elles procurent en matière de taxes (Brésil) ou en essayant de développer ces avantages comparatifs (par une révision des critères des transferts fédéraux au Mexique). Une autre tendance est l'introduction et l'application des méthodes de la bonne gouvernabilité et de la gouvernance (capacité de rendre des comptes, transparence), à chaque niveau de la gestion mais particulièrement au niveau municipal, celui des villes surtout, la privatisation de nombreux services étant incluse dans l'énoncé de la méthode¹¹. Enfin, la troisième tendance consiste à renvoyer au niveau municipal, l'essentiel des politiques sociales, notamment celles qui relèvent de la lutte contre la pauvreté dont aucun discours politique ne nie bien entendu la visibilité ni le problème économique qu'elle constitue. Toutefois le niveau local se transforme en seul échelon de traitement de ce problème. Les deux premières tendances ont pour conséquence au niveau national ce qu'on appelle la guerre fiscale au Brésil et la protestation, surtout dans les états du Nord, contre l'iniquité des transferts fédéraux au Mexique. L'ensemble de ces mesures sont devenues au Mexique des enjeux politiques du nouveau fédéralisme alors qu'au Brésil, elles sont vues comme l'instrument d'un renouveau du clientélisme.

On peut peut-être résumer les philosophies qui président au développement local dans chacun des deux pays que nous avons présentés selon deux formules lapidaires mais qui traduisent leurs différences : de la reconnaissance officielle de la marginalité (géographique et sociale) au désir d'autonomie politique-territoriale (plus particulièrement chez les Indiens). Au Brésil, on pourrait dire, du libertaire au libéral, de l'humanisme au marché. Ces formules constituent une transition qui conduit à aborder la troisième tendance que nous avons évoquée au début de cet article : une forte pression de type culturel/communautaire, indienne surtout, qui se traduit

7. (Parti Révolutionnaire Institutionnel, au pouvoir pendant soixante-dix ans et jusqu'à l'an 2000).

8. Voir Guillermo de La Peña, Territoire et citoyenneté ethnique dans la nation globalisée, in Marie-France Prévôt Schapira et Hélène Rivière d'Arc (dir.), *Les Territoires de l'Etat-Nation en Amérique latine*, IPEALT-IHEAL, 2001.

9. Du nom de la CEPAL, Commission économique pour l'Amérique latine, (Nations-Unies), qui avait imaginé la politique de substitution d'importations au début des années 1960.

10. Voir par exemple, pour le Mexique, Gobierno del Estado de Jalisco, Sec. de Promoción Económica, *Jalisco crece : una visión de su presente y futuro*, febrero de 2001.

11. Voir The World Bank, *A strategic view of urban and local government issues : implications for the Bank*, January 1999, Draft.

par des revendications territorialisées.

REVENDEICATIONS INDIENNES SIMULTANÉES DANS TOUTE L'AMÉRIQUE LATINE

Comme dans d'autres parties du monde, la pression des demandes ethniques et culturelles en Amérique latine s'accroît en même temps que la mondialisation affaiblit la capacité des États à maintenir leurs ancrages territoriaux traditionnels et la crédibilité de leurs politiques sociales d'intégration. Cet affaiblissement met d'ailleurs en cause aussi, comme on l'a vu, la mise en place d'institutions alternatives aux anciennes institutions centralisées. Ces demandes ont toutes lieu plus ou moins simultanément en Amérique latine depuis les années 1980, malgré la diversité des histoires nationales¹², alors que les populations indiennes ont toujours subi des discriminations et que la crise des années 1980 mettait le plus souvent fin aux différents processus de réforme agraire. Bref, les revendications se sont accentuées en pleine période de récession économique ; elles ont parfois succédé aux guérillas, mais il faut souligner qu'elles s'expriment le plus souvent de façon pacifique pour l'obtention de représentations politiques spécifiques dans les zones qu'elles considèrent comme relevant de leur souveraineté. Elles portent sur des droits à la terre, à l'éducation bilingue, sur l'autogestion des ressources locales et de l'environnement. Certains mouvements en Bolivie ou en Équateur parlent de peuple ou de nation. Ce sont d'ailleurs ces représentations politiques qui sous-tendraient l'application de droits culturels spécifiques. À l'aube du III^e millénaire, on peut observer que beaucoup de revendications indiennes ont été prises en compte par les États notamment dans des pays comme la Colombie, l'Équateur, le Guatemala, la Bolivie et même le Mexique. À défaut de pouvoir raconter ici toutes ces victoires partielles, il convient de souligner les convergences entre les logiques décentralisatrices des États que l'on a essayé de montrer et les logiques des organisations indigènes. Les organisations indigènes présentent leurs identités ethniques comme positives et se situent sur un plan vivement anti-mondialisation. Les gouvernements se posent en promoteurs d'une sorte de néo-indigénisme dont ils reconnaissent la rupture avec la tradition intégratrice des gouvernements national-populaires des années 1960. Mais cette convergence masque en même temps les difficultés pour mettre en application les projets indiens, lorsque les gouvernements sont faibles. La reconnaissance de nouvelles territorialités indigènes a eu lieu dans beaucoup de cas, ainsi que l'existence de populations indigènes, sujet de droit : *resguardo* en Colombie, « us et coutumes » présidant aux représentations politiques dans la constitution de l'état d'Oaxaca au Mexique, etc. Autant d'exemples qui confortent et institutionnalisent l'assise territoriale des indigènes. De leur côté, les organisations internationales dessinent des projets de développement à l'usage des peuples et des territoires indiens dont la mise en application obligent les États à organiser de nouvelles médiations avec leurs pouvoirs locaux. On retrouve là les processus de décentralisation dont il a été question ci-dessus. Certains ethnologues décrivent cette rencontre entre

l'État et les peuples indiens comme un processus d'« ethnogénèse »¹³. Elle masque cependant les fortes contradictions socio-économiques qui divisent l'idéologie des groupes indigènes et celle des gouvernements : les premiers, on l'a dit, s'affichent vivement anti-mondialisation - beaucoup se sont rendus à Porto Alegre en 2001, alors que la majorité des gouvernements s'efforcent de pratiquer des politiques néo-libérales. L'incapacité de la part des gouvernements à restaurer des situations économiques très précaires dans beaucoup de pays : (Équateur, Pérou, Colombie, Guatemala, etc.) conduisent les observateurs politiques et les anthropologues à prédire le retour à l'autoritarisme ou au repli communautaire sous l'aile de quelques ONG, quand il ne s'agit pas du repli vers des protections mafieuses.

CONCLUSION

Les tendances que nous avons voulu présenter interagissent : les revendications indiennes vont de pair avec la décentralisation et la territorialité ; et la protection de l'environnement que les indiens posent comme arguments politiques et comme valeurs dont ils seraient porteurs sont des résistances à la mondialisation qui perdent en même temps de leur caractère positif quand les situations économiques sont mauvaises.

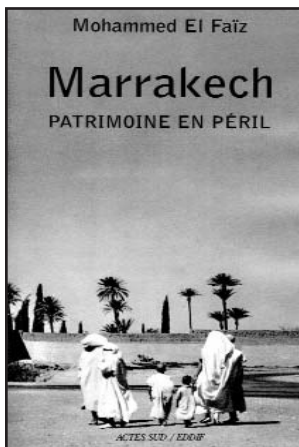
Par ailleurs, superposées à la dichotomie centre-périphérie ébranlée par la décentralisation et par la perte de légitimité du pouvoir central, apparaissent des zones sans qualification, des périphéries pauvres de villes prospères, des communautés indigènes opposées à des villes métisses, etc. L'abandon de l'aménagement du territoire au profit de services privés décentralisés et la faiblesse ou l'inexistence d'institutions régulatrices accompagnent une certaine dégradation de l'idée même de cohésion sociale. Peut-on dire que les différents échelons du pouvoir et des responsabilités acceptent ou intègrent finalement l'idée d'un développement dualiste et l'existence de « territoires qui gagnent et de territoires qui perdent ». Tout comme on peut imaginer une société partagée entre ceux qui n'évoluent qu'à l'aune des standards universels et mondialisés et les autres parmi lesquels certains se distinguent quand ils osent affirmer qu'ils ont un projet (les indiens par exemple).

(Voir le résumé en arabe en quatrième de couverture).

12. Voir Christian Gros, Ethnicité et citoyenneté : question en suspens, in : Georges Couffignal (dir.), *Amérique latine 2002*, Observatoire de l'Amérique latine, éd. IHEAL, La Documentation Française, 2002, pp. 55-70.

13. Christian Gros, *op.cit.*

◆ **EL FAÏZ Mohammed, Marrakech, patrimoine en péril.** Arles : Actes Sud ; EDDIF, 2002. 188 p., ill. et cartes.



Un historien de l'agronomie et de l'hydraulique dans le monde arabe lance un appel à la sauvegarde de sa ville. Marrakech, en effet, se distinguait par son génie urbain et ses cultures de l'eau, depuis sa fondation par les Almoravides en 1071. Or, depuis que cette cité-jardin a été classée "patrimoine universel de l'humanité" par l'UNESCO en 1985, les

actes de "vandalisme patrimonial" se multiplient : en reprenant à son compte l'expression de Françoise Choay, Mohammed El Faiz place d'entrée son essai dans la catégorie des travaux savants et militants. Il appelle à une prise de conscience des raisons pour lesquelles les divers patrimoines d'une ancienne capitale d'empire sont aujourd'hui menacés de destruction et de dénaturation : transactions immobilières utilisant les moyens les plus sophistiqués (internet) ; urbanisation de la palmeraie (réduisant les surfaces des jardins historiques et des espaces vivriers) ; liquidation par les propriétaires eux-mêmes du patrimoine architectural de la médina (qui se traduit par des dégradations du cadre bâti et des mutilations du tissu urbain). Pour mobiliser l'opinion publique, l'auteur des *Jardins de Marrakech* (Actes Sud, 2000) rassemble les éléments d'une réflexion dispersée sur l'héritage patrimonial et artisanal d'une cité saharienne, appelée à devenir la première destination du tourisme culturel marocain.

La première partie de l'ouvrage retrace l'urbanisme "sans urbanité" des deux dernières décennies et montre comment la spéculation immobilière a dénaturé le panorama naturel ou capital symbolique de la cité-jardin aux grands anneaux de verdure. On assiste à un double processus : d'une part, une restructuration étatique (techniciste et sécuritaire) des anciens douars ruraux grâce auxquels ce modèle

urbain avait pu se maintenir ; d'autre part, une "dourisation" de Marrakech, par suite du mouvement incessant d'exode rural. Pour réconcilier la ville avec ses douars, enrayer l'augmentation de la pauvreté et les dysfonctionnements économiques et sociaux, l'auteur suggère, exemples à l'appui, de promouvoir une gestion participative des problèmes urbains. Son analyse de la surdensification du centre historique porte, en particulier, sur les fondouks ou caravansérails : jadis à vocation commerciale et artisanale, ils sont devenus le refuge des marginalités sociales. Après avoir rappelé les caractéristiques du modèle urbain inspiré de l'art des jardins (qui est né dans cette ville au XIIe siècle), l'historien examine l'impact de l'urbanisation sur son évolution et propose un programme d'action afin de conserver et de développer le patrimoine écologique de Marrakech.

Toute aussi novatrice est la façon dont Mohammed El Faiz attire l'attention, dans la deuxième partie, sur le gisement de valeurs patrimoniales que représentent, pour cette métropole régionale, son arrière-pays agricole (le Haouz) et le Haut-Atlas. En remettant en question la "greffe irréflective" des modèles hydrauliques de la Californie et de la Provence française qui ont provoqué la dégradation de l'écosystème montagnard, il propose d'intégrer l'ancienne culture de l'eau dans un modèle de développement durable.

◆ **LAKHDHAR Latifa, Imra'at al'Ijmâ' (La femme du consensus),** Tunis, Cérès Production, 2002, 145 p.



Cet ouvrage est un projet optimiste de la part d'une historienne tunisienne dont le fond des préoccupations est d'étudier les rapports entre les deux sexes dans le cadre d'une approche d'histoire comparée.

Partant du constat de la diversité des sociétés islamiques (*sumites*, *chi'ites*, *kharijites*) et des lois qui les régissent, l'auteur relève que tout a changé en islam, sauf l'attitude envers la femme, objet de l'unanimité de tous les savants ! D'où le titre de l'ouvrage : *la femme du consensus*,

qui reste enfermée dans les contours d'une image brossée depuis des siècles, encore présente dans l'espace islamique contemporain.

L'entreprise de l'auteur se situe dans le sillage de la *Nahdha*, de l'émergence de la femme dans les pays laïcisés (Tunisie, Turquie) où le mouvement féministe est puissant (Egypte) et dans le cadre d'« une conscience anthropologique au sein de la raison islamique » afin de déconstruire le prototype de la femme. Contrairement à Ernest Renan et Abdelmajid Charfi qui établissent l'impossibilité de moderniser l'islam, l'auteur envisage l'accès à l'universel sur la base d'une pensée libre et d'une culture islamique ouverte, progressiste et éclairée.

Le point de départ de l'étude du « rapport entre les deux sexes » ne s'explique pas par un simple intérêt féministe pour l'histoire des femmes-légitime par ailleurs- mais par « une quête de l'histoire des injustices, car l'injustice n'est pas un concept moral, mais plutôt un acteur de la pensée ayant des constantes, des variantes, des principes et des mécanismes » (p. 8).

A partir d'une archéologie de la pensée religieuse, tournée vers le passé, sans présent, l'auteur démontre « l'instrumentalisation du sacré » dans le cadre de la théologie qui a donné lieu à la construction d'une image de la femme musulmane, historiquement figée car exclue du temps : à travers les différentes sources, on retrouve un être suspect, faible

d'esprit et réduit à un corps-objet sexuel.

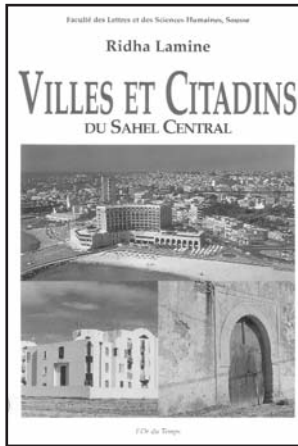
Méthodologiquement, l'auteur s'appuie, en les adaptant, sur la théorie américaine du « gender system » et sur l'approche de Foucault du pouvoir pour remettre en perspective la distance objective entre la révélation coranique et la théologie, délibérément effacée par la vision masculine du monde. La force du discours religieux est d'avoir cantonné la femme dans l'espace du sacré qui échappe aux lois de l'histoire, d'où l'immuabilité du droit en matière de statut personnel.

Trois œuvres¹ réalisées dans des contextes différents (XIIe, XIXe et XXe siècles) ont permis à l'auteur de démontrer, preuves à l'appui, que la femme demeure l'objet d'un seul et même discours dès qu'il s'agit de polygamie, mariage, divorce, port du voile ou héritage.

Cet essai militant réhabilite la femme musulmane et infirme les approches erronées des *fuqahâ*, des conflits qui ont opposé le Prophète et ses épouses à la misogynie de certains Compagnons, en se réclamant d'une laïcité qui n'est pas une négation de la religion, mais une attitude philosophique par rapport à la connaissance, fondée sur le respect d'une liberté de pensée humaniste.

1. *Ahkâm al-Nisâ'* d'b. Al-Jawzî (XIIe siècle) ;

◆ **LAMINE Ridha : *Villes et citadins du Sahel central***. Editions l'Or du temps et Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse. Collections Actes. Tunis, Sousse. 2001. 549 p.



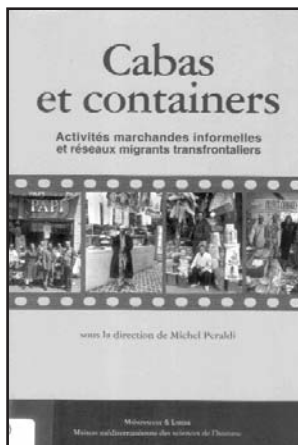
Le mouvement d'urbanisation en Tunisie, où pratiquement les 2/3 de la population vivent en villes, soulève un ensemble de questionnement touchant aux mécanismes et aux modes de construction de l'urbanité. La géographie sociale est l'un des cadres disciplinaires capables de permettre d'appréhender les processus

conduisant à la citoyenneté, concept que Ridha Lamine tente d'appliquer aux pratiques et aux représentations de la ville chez les populations présentes dans le réseau dense des centres urbains du Sahel tunisien. En effet, l'auteur cherche en permanence à mettre en évidence les formes multiples d'articulation entre la société et son espace urbain. Il interroge d'abord *les lieux et les formes de l'urbanisation sahélienne* pour comprendre les processus physiques et morphologiques, de la maison ("dar") à la conurbation, du passage du rural à l'urbain. Si la croissance démographique et l'étalement spatial vers l'urbanité, sont partagés de façon inégale par l'ensemble des agglomérations sahéliennes, celles-ci renferment encore de nombreuses formes de modes d'habiter et d'organiser son intérieur qui portent la marque de la ruralité. La maison traditionnelle, ou "dar", dit l'auteur, est plus que jamais le mode d'habitat préférentiel de la majorité des Sahéliens. Dans une deuxième partie de son ouvrage, R. Lamine, tente d'identifier les processus sociaux et économiques qui sous-entendent la transition vers la citoyenneté ; il avance ainsi un ensemble de facteurs déterminants qui peuvent expliquer le cheminement spécifique des Sahéliens vers la citoyenneté. L'éducation et l'instruction, les mutations de l'économie, les changements internes à la famille, la mobilité, mais aussi l'histoire, sont autant de facteurs qui ont contribué à faire émerger une société urbaine qui, grâce à ses notabilités et à ses élites, a réussi à dominer la scène politique, économique et sociale du pays. La contribution

prépondérante des industries, des services (surtout transactionnels et touristiques) et de l'administration à l'emploi et à l'économie dans cette région a permis d'intégrer les campagnes du Sahel central, et de leur populations, aux économies urbaines. Ceci constitue l'un des fondements de la transition vers la citoyenneté de ces lieux et territoires ruraux ou semi-urbains, une transition qui se manifeste dans les formes de la mobilité sociale dont la citoyenneté elle-même. Dans une troisième partie de cet ouvrage, l'auteur aborde les processus socio-spatiaux ainsi que les représentations et pratiques des lieux et des territoires de l'urbain qui accompagnent la transition vers la citoyenneté. Si les valeurs et les normes liées à la femme, à la famille et à la communauté sont encore des références stables dans ce processus de passage du rural et du villageois à l'urbain, la généralisation des migrations et de la mobilité spatiale en général ainsi que la densité de la vie de relations font des populations de cette zone parmi les plus mobiles de la Tunisie et traduisent leur capacité d'arrimer les cadres de leur vie privée aux mondes du travail et des activités.

Appuyé à une illustration riche et pédagogique (126 figures, 85 tableaux et 50 photos) cet ouvrage montre que les processus de transition vers la citoyenneté au Sahel tunisien fonctionnent aussi bien dans le cadre d'une vie de relations et d'échanges (matériels mais aussi culturels) intenses avec l'extérieur, comme ils peuvent être associés à l'enracinement territorial et à la cohésion communautaire, en particulier dans les bourgs et petites

◆ **PERALDI Michel (Sous la dir), *Cabas et Containers. Activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers***. Editions Maisonneuve & Larose et Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme. Paris, Aix-en-Provence. 2001. 360 p.



Résultat de recherches collectives, cet ouvrage aborde le tissu de relations marchandes qui impliquent un ensemble de lieux, de territoires et d'acteurs diffus sur le pourtour méditerranéen, d'Istanbul et Dubaï à l'Est, à Tripoli, Tunis et Alger au Sud et à Milan, Gênes ou Marseille au Nord. Sans oublier que ces mêmes acteurs servent également d'intermédiaires et que ces pôles marchands fonctionnent aussi comme relais et sites de redéploiement de transactions et d'échanges dont la portée et la dimension vont plus loin en Asie, en

Europe, jusqu'au cœur de l'Afrique. Les auteurs mettent en avant des formes d'échanges qui paraissent à première vue "techniquement et économiquement pauvres" et pourtant riches par le capital social qu'elles mobilisent et efficaces par la capacité de ces commerçants et intermédiaires à saisir les opportunités et à articuler des mondes à l'origine "disjoints" au sens économique, politique voire culturel du terme. Ces échanges se développent au cœur des métropoles méditerranéennes conférant à quelques lieux et places jadis de l'urbain quotidien des centralités marchandes et des fonctions d'échanges de dimension transnationale et à portée transfrontalière. Concentrant curiosité, fantasmes, fascination et parfois même répulsion des mondes que ces transactions traversent ou côtoient, Michel Peraldi considère qu'il s'agit bien là d'une économie d'échanges informelle qui, tout en paraissant inclure une faible technicité, un faible niveau d'organisation hiérarchique et de bas niveaux de marges, parvient tout de même à mobiliser d'énormes masses monétaires et de biens et à les faire circuler entre les quatre coins de l'Asie, de la Méditerranée et de l'Europe. Contrairement aux règles qui gèrent les économies mafieuses ou illitiques, ce monde relationnel et transactionnel, dit "informel", tout en fonctionnant à la marge du droit et des appareils de normes, demeure solidement tenu par les règles de la confiance, de la parole et de la solidarité interpersonnelle ou intercommunautaire. Les acteurs de cette "nouvelle" économie transactionnelle informelle se recrutent principalement dans les milieux dans lesquels nous retrouvons désormais des "entrepreneurs transnationaux sans entreprises" (intermédiaires, colporteurs, ambulants, commerçants sédentaires, boutiquiers...) capables de convertir les solidarités et les liens établis dans

l'émigration en compétences relationnelles productives et génératrices de profits et des richesses. En effet, les auteurs portent le regard sur ces autres catégories du monde des migrants, différentes de celles du travailleur des années 60-70 ou de celles des jeunes chômeurs désœuvrés dans les cités HLM, en France par exemple, durant les années 80. La recherche en sciences sociales a été d'ailleurs amenée à renouveler l'analyse et à ré-interroger les circulations migratoires en mettant l'accent sur la manière dont se déploient les réseaux marchands construits et animés par ces "nouveaux" migrants. Ceux-ci sont bien présents à Marseille où Sylvie Bredeloup, Marie Sengel et Brigitte Bertonecello analysent les cheminements individuels, les modes d'inscription et de positionnement sur la scène marchande marseillaise et les solidarités communautaires des Africains, faisant de cette ville un carrefour des mobilités africaines. Alors que Sophie Bava, Sylvie Mazzella, Véronique Manry et Florence Bouillon observent les manières dont des activités marchandes s'inscrivent dans la ville, connectent le port aux lieux des transactions et aux noeuds des réseaux et mettent en relations des groupes nationaux et de communautés que les échanges coalisent fortement. Houssein Adam et Mahmoud Merane démontrent comment les Comoriens de Marseille parviennent à tisser des dispositifs de prestations communautaires, marchandes et sociales capables de maintenir des liens forts avec le pays tout en permettant un affranchissement des individus consolidant les destins personnels et faisant émerger des notabilités dans la diaspora. Didier Gambaracci démêle à son tour l'écheveau des intervenants (algériens de l'extérieur et de l'intérieur, systèmes étatiques et clientélistes, intermédiaires de tous statuts) impliqués dans le trafic (au sens licite et illicite du terme) des véhicules

● INSANIYAT, REVUE ALGÉRIENNE D'ANTHROPOLOGIE ET DE SCIENCES SOCIALES

n° 14-15, mai-décembre 2001
(vol. V, 2-3).

Ce numéro double de la revue du Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle nous propose un aperçu de la richesse et de la qualité des recherches en sciences sociales effectuées dans les universités algériennes. La revue ne s'organise pas, comme à l'accoutumée, autour d'un dossier thématique mais publie des travaux ayant rarement l'occasion de sortir des bibliothèques des instituts. L'appel lancé par *Insaniyat* aux universités algériennes a été entendu de manière inégale, et on peut regretter de ne pas avoir un panorama plus large des thématiques étudiées par les jeunes chercheurs en Algérie. Il faut néanmoins saluer cette initiative, qui permet de porter ces travaux à la connaissance d'un lectorat plus important. Sont regroupés vingt-sept résumés, dont huit en arabe, qui exposent en quelques pages, les

recherches effectuées dans le cadre de masters. Les contributions s'organisent autour de deux axes de recherches. Tout d'abord, une dizaine d'entre elles portent sur la construction de l'espace, urbain ou villageois, tandis que les autres développent des questionnements d'ordre linguistique, dans le champ littéraire, ou dans celui de l'apprentissage et de l'enseignement des langues.

Trop nombreux pour être tous cités, on remarquera particulièrement l'étude de S. Kitous sur les processus de production et d'évolution des centres urbains, qui prend comme cas d'étude la ville de Tizi-Ouzou ; et celle de A. Ghomari, qui s'intéresse, comme en contrepoint à la recomposition de l'espace périurbain à Oran, dans une perspective de géographie sociale qui étudie les processus de territorialité, de sociabilité et de représentation de l'espace investi. Toujours dans la ville d'Oran, Feninekh se penche les mutations des espaces de marchés, qui s'opposent entre les marchés réguliers et irréguliers.

L'autre thème principal des recherches est celui de l'apprentissage d'une langue étrangère, particulièrement le français (Amara, Braik, Benhouhou), et de l'utilisation de l'arabe dans divers contextes d'énonciation (université - BOUAYED, école coranique -

TRARI, discours théâtral - BELKHEIR, maison-école - TAZOUTI).

Seule recherche portant sur un sujet extérieur à l'Algérie est celle de BEDJAOUÏ qui s'intéresse au rôle des institutions éducatives anglaise pour l'intégration des enfants d'origine indo-pakistanaise en Grande Bretagne. Elle expose l'idée de l'importance de l'enseignement de la langue maternelle pour l'acquisition satisfaisante de la langue anglaise.

Quelles conclusions tirer de la prédominance des études sur l'Algérie ? On pourrait avancer l'hypothèse selon laquelle un pays ayant connu des mutations politiques et économiques aussi importantes ces dix dernières années a besoin d'analyser tous ces bouleversements. Mais cette omniprésence de l'Algérie révèle peut-être aussi un problème d'ordre plus pragmatique, celui de l'accès aux sources, qui freine les recherches sur des pays plus ou moins lointains, dont les politiques restrictives d'entrée ont une incidence sur les choix des sujets traités.

Cité Bahi Ammar, Bloc A, n°1 Es-Sénia,
Oran. B.P. 1955 Oran El M'naouer, C.P. 31000

● TERRAIN, « QU'EST-CE QU'UN ÉVÉNEMENT ? »

n° 38, mars 2002

Le dessin d'un enfant de 5 ans représentant un gratte-ciel en feu, inscrit d'emblée la question de l'événement dans l'actualité internationale. Six mois après les attentats du 11 septembre 2001, le dossier proposé dépasse ce cadre singulier pour développer une réflexion théorique sur l'irruption des événements dans une temporalité jusqu'alors perçue comme linéaire et régulière. Un des rôles des sciences sociales étant de rendre l'événement intelligible, E. FASSIN développe l'exemple des procès pour harcèlement sexuel de personnalités publiques aux USA, leur traitement par les médias, et les réactions du public, en insistant sur les modifications

profondes. Le procès Papon est analysé avec ce même questionnement par G. MOURALIS. On remarquera également l'article de l'historienne A. FARGE.

La seconde section, intitulée *Repères* cède la parole à des articles d'ethnologie dont la réflexion ne s'oriente pas autour du thème de l'événement. Ces contributions sont des démonstrations éclairantes de la méthode ethnologique et des questions qu'elle permet de soulever.

M. Kilani analyse les dessous de la crise de la vache folle, et sur le malaise profond et diffus généré par les transgressions multiples de tabous fondamentaux qui organisent symboliquement nos sociétés modernes et industrielles. Ce déclin de la raison sacrificielle dans la société moderne et le déni de la dimension symbolique, mettent à nu une série de problèmes : le rapport de l'homme à l'animal, à la nature, au lien social, à l'altérité et en dernier

lieu, à lui-même. Les articles suivants ont en commun un souci de précision ethnographique : C. PONS aborde les problématiques de la parenté et des relations entre les vivants et les morts. Son article à la fois clair et profond, analyse l'organisation sociale sous-jacente d'une communauté du nord ouest de l'Islande. S. Houdart expose la manière dont une même « découverte » dans le monde de la biologie génétique est vécue, et donc médiatisée, par deux laboratoires scientifiques, l'un français, l'autre japonais. Par une ethnographie minutieuse analysée à la lumière des théories de la sociologie des sciences, les questions novatrices de la construction de la preuve, et donc de l'élaboration de la science y sont explorées.

65, rue de Richelieu, 75002 Paris
<http://www.culture.fr/culture/mpe/publications/>

● HORIZONS MAGHRÉBINS. LE DROIT À LA MÉMOIRE

n° 46, 2002

Prendre la décision de concevoir une livraison spéciale sur la Tunisie tient de la gageure intellectuelle. Même si le dossier « plus ou moins étoffé » finalement issu de ce projet ne constitue qu'une partie du numéro, on ne peut éviter l'impression d'éparpillement qui transparait dès la lecture du sommaire. Le programme « Comprendre la Tunisie aujourd'hui », ne présente pas en effet une ligne directrice assez forte pour éviter le piège qui guette le choix d'une thématique aussi vaste. La lecture attentive des articles atténue quelque peu ces premières appréhensions.

Une grande place est accordée à des textes de facture « politiste » et certains ont valeur de manifestes. Fidèle à son engagement, la revue s'est aussi tournée vers la vie culturelle, le cinéma, la poésie, la peinture. L'encart illustré apporte de la couleur et une fenêtre rafraîchissante sur la créativité au sein des « réalités tunisiennes ». Le lecteur sort tout de même un peu frustré par cette composition d'articles qui ne présente pas d'autre unité que celle que proclame le titre-programme. L'effort de la rédaction de traduire certains textes – et notamment des poèmes en arabe que les lecteurs francophones de la revue auraient ignoré jusque là – se justifie. On y voit poindre une créativité de jeunes dans laquelle se rencontrent plusieurs influences poétiques « d'Orient et d'Occident ». De même qu'une analyse critique de la production cinématographique tunisienne des années

1990 souligne à travers la faiblesse de la production, la diversité des thèmes traités, la multiplicité des itinéraires des cinéastes, « une cinématographie en quête de repères ».

Mais le volet politique, économique et social pêche par redondance avec des écrits lus ailleurs. Le recours à l'histoire n'est pas le gage d'une analyse en profondeur : l'article sur Tahar Haddad et Mohamed Ali semble droit sorti d'une vulgate et les phénomènes politiques et économiques sont plutôt décrits qu'expliqués malgré le souhait affiché par cette livraison ambitieuse qui réserve par ailleurs une place à des études et essais sur le Haut Atlas marocain.

Université de Toulouse-Le Mirail - 5, allée
Antonio Machado - 30058 Toulouse Cedex

BOURSES DE RECHERCHES

BOURSE ET AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE - MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le site France-diplomatie, site du ministère des Affaires étrangères, a mis en ligne de nouvelles pages relatives aux bourses et aux aides à la mobilité étrangère. S'adressant à un public "le plus large possible" "étudiants, jeunes chercheurs, enseignants et responsables des "relations internationales", ces pages proposent un accès par spécialité ou par zone de résidence ainsi qu'un carnet d'adresses.

Accéder au site : <http://www.diplomatie.gouv.fr/cooperation/universitaire/boursiers/>

BOURSES DE L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

L'Agence Universitaire de la Francophonie propose des solutions pour financer vos recherches ou vos études à l'étranger. Plusieurs types de bourses sont offerts, pour favoriser la mobilité des étudiants, assurer le développement de l'excellence régionale et permettre la structuration de la recherche en francophonie.

- Bourses de formation initiale

Définition : Elles permettent aux étudiants de suivre tout ou partie de leur cursus au niveau du 2^e cycle et/ou du 3^e cycle (au niveau du DEA, DESS ou équivalent).

Elles s'exercent dans des champs disciplinaires en relation avec les priorités du pays d'origine en termes de développement.

Durée des bourses : 10 mois

Date limite de candidature : 31 décembre 2002

- Bourses de formation à la recherche

Définition : Ces bourses sont accordées aux étudiants titulaires d'un DEA (ou diplôme équivalent) qui poursuivent leurs études en vue de préparer et de soutenir une thèse de doctorat.

Durée des bourses : 10 mois renouvelable 2 fois

Date limite de candidature : 31 décembre 2002

- Bourses de perfectionnement post-doctorant à la recherche

Définition : Ces bourses s'adressent à des candidats titulaires d'un doctorat depuis moins de 5 ans, aux chercheurs en études doctorales. Les candidats devront avoir soutenu leur thèse avant le 31 décembre de l'année de sélection.

Durée des bourses : de 6 à 10 mois

Date limite de candidature : 31 décembre 2002

Les informations détaillées sur ces programmes de bourses (présentation, règlement, dossier de candidature) sont disponibles sur le site institutionnel de l'Agence universitaire à l'adresse <http://www.auf.org/appelsdoffres/bourses/>

Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

Pierre-Jean LOIRET-CLAUDE

Délégué du Bureau Europe de l'Ouest et Maghreb au Maghreb
Campus Numérique Francophone

INSAT - Centre Urbain Nord

BP 519 - 1080 Tunis Cedex

Tel : (216) 71 711 610 - Fax : (216) 71 711 638

E-mail : pierre-jean.loiret@auf.org

<http://www.auf.org>

FONDS LOUIS DUMONT D'AIDE À LA RECHERCHE EN ANTHROPOLOGIE SOCIALE

Le Fonds, créé en 1988, offre chaque année une aide temporaire à un chercheur débutant en anthropologie sociale. L'aide s'adresse à des chercheurs basés en France, qu'ils soient de nationalité française ou étrangère.

Le Fonds se propose ainsi d'apporter un complément de ressources à un chercheur soit pendant l'enquête sur le terrain, soit lors de l'élaboration du matériel déjà recueilli.

Chaque année, un Appel du Fonds ouvre les candidatures pour une période de deux mois, du 1^{er} décembre au 31 janvier. En dehors de cette période, aucun dossier ne sera pris en compte ni conservé.

Pour qui décide d'être candidat, s'adresser par la poste une lettre de demande à :

La Présidente du Fonds Louis Dumont
Madame Suzanne TARDIEU-DUMONT
11, rue Lagrange, 75005 Paris,

Joindre :

1 - un curriculum vitae détaillé, y compris situation de famille, moyens d'existence dans les dernières années, autres subventions sollicitées ;

2 - une note donnant le détail de la formation obtenue ;

3 - les textes déjà produits ;

4 - un programme de travail à court terme et une indication des projets d'avenir.

Les candidats pourront être appelés pour un entretien. La décision sera prise au plus tard le 15 avril.

Les candidatures seront reçues du 1^{er} décembre 2002 au 31 janvier 2003

MINISTÈRE DE LA CULTURE - MISSION DU PATRIMOINE ETHNOLOGIQUE

Sous forme d'allocations de formation et de recherche, la Mission du Patrimoine ethnologique finance, dans le domaine de l'ethnologie, des projets de recherche de niveau troisième cycle et des projets de formation technique complémentaire ou de professionnalisation.

Date limite d'envoi des candidatures : 30 novembre de chaque année
Formulaire de candidature et informations complémentaires disponibles sur le site du Ministère de la Culture et de la

Communication : <http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/mpe/>
(cliquer sur "formation" et "allocations") Responsable :

Marie-Barbara LE GONIDEC/Tél : (33) 01 40 15 85 76

E-mail : marie-barbara.le-gonidec@culture.gouv.fr

FONDATION FYSSEN

La fondation Fyssen soutient les recherches dans les domaines tels que l'éthologie et la psychologie, la neurobiologie, l'anthropologie et l'ethnologie, la paléontologie humaine. Cette fondation accorde des bourses dont le montant peut atteindre 20 124 Euros /an.

Un prix international de 45 735 Euros est également attribué chaque année à un chercheur qui s'est distingué par une activité de recherche fondamentale dans les domaines soutenus par la fondation.

Fondation Fyssen, Mme Nadia FERCHAL,

Secrétariat, 194 rue de Rivoli 75001 Paris

Tél : 01 42 97 53 16 - Fax : 01 42 60 17 95

<http://www.fondation-fyssen.org/bienvenue.html>

APPEL À CANDIDATURE 2003 POUR L'OBTENTION D'UNE BOURSE DE RECHERCHE

L'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC) de Tunis met à la disposition des formations doctorales françaises dix bourses de recherche (de courte durée) d'un montant de 400 Dinars Tunisiens.

Les critères qui président à l'attribution de ces soutiens forfaitaires sont les suivants :

- Être inscrit en DEA ou en thèse dans l'une des disciplines des sciences humaines et sociales (anthropologie, démographie, droit, économie, gestion, géographie, histoire, politique, sociologie...).
- Mener une recherche nécessitant des enquêtes de terrain ou un travail d'archives en Tunisie.
- Développer une problématique scientifique dans une perspective comparatiste et régionale à l'échelle maghrébine.

La sélection sera faite sur examen des projets de recherche. La lettre de candidature, accompagnée d'un *curriculum vitae*, d'un argumentaire de la thèse (mentionnant les lieux où les enquêtes devraient être effectuées) doit être transmise par le directeur de recherche ou le responsable de la formation doctorale.

Les dossiers doivent être présentés **avant le 15 janvier 2003**, à l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC), Ambassade de France en Tunisie a.b.s. Valise diplomatique, 128 bis rue de l'Université, 75 351 Paris, 07 SP, ou Monsieur le Directeur de l'IRMC, 20 rue Mohamed Ali Tahar, 1002-Mutuelleville-Tunis tél. (216-71) 796-722 - télécopie : (216-71) 797-376 - e-mail : **Appel à candidature à télécharger sur le site internet (<http://www.irmcmaghreb.org/actudoct/>)**

Nous vous rappelons que, pour toute enquête de terrain en Tunisie, il est nécessaire d'obtenir, au préalable, l'accord des autorités compétentes. La présentation du dossier de demande d'autorisation doit être faite 4 mois avant la date prévue du séjour en Tunisie.

A P P E L À C A N D I D A T U R E

CINQUIÈME RENCONTRE TUNISO-FRANCAISE DE JEUNES CHERCHEURS

Hammamet, les 22, 23, 24 et 25 janvier 2003

Territoires : acteurs et modalités d'intervention

Les personnes désireuses d'y participer doivent faire acte de candidature avant le 19 décembre 2002

L'appel à candidature et le bulletin d'inscription sont à télécharger sur le site de l'IRMC

(<http://www.irmcmaghreb.org/actudoct/>)

L'INSTITUTION SCOLAIRE DU CORPS À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE EN TUNISIE *Analyse des transformations avant et après l'indépendance*¹

Patricia HAJTAIEB

Assistante à l'Institut Supérieur des Cadres de l'Enfance

Les réformes scolaires qui se sont succédées en Tunisie après l'indépendance ont renouvelé la volonté de préserver la transmission de la culture nationale. En 1958, il s'agissait de rompre avec les enseignements traditionnels français et arabo-musulman et de se réapproprier la culture tunisienne² et en 1991, de concilier la transmission de l'identité nationale (tunisienne, maghrébine, arabe et islamique) et l'ouverture vers la modernité³. Tenant compte du passé colonial de la Tunisie et des intentions des réformateurs post-coloniaux, je me suis interrogée sur la nature des modèles culturels de rapport au corps transmis à l'écolier dans l'école élémentaire contemporaine. L'école coloniale n'avait-elle pas influencé l'orientation de l'école tunisienne ?

A travers une analyse microsociologique des usages scolaires et sociaux du corps, les modèles pédagogiques et les traits culturels transmis implicitement ont été circonscrits et rapportés à leur culture d'appartenance. L'analyse historique et sociologique des orientations pédagogiques au cours de la colonisation et après l'Indépendance a permis d'éclaircir l'origine et la nature des transformations de l'école élémentaire tunisienne au cours du 20ème siècle.

DE L'ÉCOLE CORANIQUE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CONTEMPORAINE

Au début de la période coloniale, la forme scolaire élémentaire la plus répandue est l'école coranique. L'infrastructure matérielle, l'organisation, les méthodes pédagogiques et les usages du corps sous-jacents reflètent les traits dominants d'une société traditionnelle arabo-musulmane. L'enseignement est religieux, il en résulte l'emploi d'une méthode dogmatique. Le local est sacralisé ainsi que le maître qui détient tout le Coran par cœur. Le processus d'apprentissage est centré sur l'assimilation du Livre. Les usages du corps n'échappent pas à l'imprégnation religieuse : respect du sacré dans la minutie et l'ordonnement des gestes, les pratiques corporelles libres et les jeux sont bannis. L'osmose corporelle entre les élèves observable dans les attitudes et la disposition spatiale du maître et des élèves exprime les liens communautaires d'une société traditionnelle orientale.

Au cours de la colonisation, cette orientation de l'enseignement est ébranlée par l'introduction de l'école primaire française. Entre 1884 et 1897, celle-ci est fréquentée par les écoliers tunisiens d'origine bourgeoise à l'instigation de Louis Machuel, premier directeur de l'Instruction Publique. L'objectif est de « civiliser » la population autochtone et de former des auxiliaires « indigènes » au service de la colonisation tout en intégrant la langue arabe⁴. Cet accès aux connaissances occidentales, pour une fraction minimale d'écoliers tunisiens, est bien accueilli par l'élite tunisoise, regroupée dans le mouvement réformiste « Jeunes Tunisiens », à condition que le savoir transmis ne s'oppose pas aux croyances religieuses musulmanes⁵. Un consensus conservateur s'oppose à cette orientation dès 1897 et revendique le maintien des écoliers tunisiens dans les structures traditionnelles arabo-musulmanes. Les conservateurs tunisiens et français souhaitent pour des

raisons différentes un retour vers la tradition, les premiers pour perpétuer la transmission de la culture arabo-musulmane et les seconds afin de maintenir leur domination. Entre 1906 et 1909, période conjoncturelle pivot, les orientations décisives vont se concrétiser. Un « Jeune Tunisien », Khairallah Ben Mustapha crée l'école coranique moderne et réforme les *kouttabs* classiques⁶. Les volontés sociales des conservateurs français (Carnières, d'Anthouard, Roy) et tunisiens (Administration des Habous) favorisent cette réforme. L'école coranique moderne véhicule le modernisme par une intégration de certains aspects de la culture scolaire française (forme scolaire, méthode active), ce qui lui permet de conserver le contrôle de la transmission de la religion. Ce choix pédagogique traduit l'angoisse d'une fraction de la société tunisienne face à la laïcisation, processus signifiant la perte de l'identité arabo-musulmane par un retrait de ses valeurs morales religieuses.

La transformation des écoles franco-arabes se réalise sous la pression sociale des colons conservateurs. S. Charlety, directeur de l'Instruction Publique à partir de 1908, va jouer le jeu du parti colon en séparant les écoliers tunisiens et français. L'école franco-arabe doit se distinguer de l'école primaire française par un développement de l'enseignement professionnel en vue de former des travailleurs tunisiens au service de la colonie française. Pour réaliser cet objectif, la structure scolaire en question se « dé-laïcise » en intégrant dans ses programmes l'enseignement du Coran⁷. La Direction de l'Instruction Publique décide une intégration de la religion musulmane dans des écoles en principe laïques car inspirées de celles de la métropole française. Il s'agit, en effet, de taire les revendications des différentes tendances de la société : les conservateurs tunisiens s'opposent à la perte de l'identité religieuse, les colons conservateurs cherchent à attirer les écoliers « tunisiens » pour servir leurs intérêts, et les réformistes tunisiens (Ali Bach Hamba) souhaitent l'expansion de l'école franco-arabe. Dans les écoles franco-arabes et les écoles coraniques modernes vont s'instaurer des interactions entre les modèles pédagogiques des deux cultures en présence. Après 1909, ces deux types d'école vont marquer une stabilité signe d'un équilibre entre les deux composantes conservatrices de la société.

Après l'indépendance, les réformateurs post-coloniaux souhaitent scolariser tous les enfants de 6 ans à 14 ans⁸. Ils généralisent alors, un mode de scolarisation qui existait déjà : une école où s'entrelacent des traditions scolaires arabo-musulmane et française. Ce choix s'explique par la formation biculturelle reçue par ces réformateurs au collège Sadiki.

LA GESTION DU CORPS DANS L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CONTEMPORAINE

L'examen des traits de l'« institution scolaire du corps » dans l'école élémentaire contemporaine met en évidence un rapport complexe entre des valeurs laïques et traditionnelles et religieuses hérité des choix pédagogiques de la période coloniale.

La forme scolaire reproduit de façon quasi identique la culture corporelle scolaire française. L'organisation des locaux et de la salle de classe ont rationalisé l'espace et installé la distance corporelle entre les groupes et les individus, la forme du mobilier induit une attitude corporelle qui répond à des règles d'hygiène et de discipline. L'espace scolaire « clôture », « hiérarchise », « quadrille », « range » les écoliers. La prise en compte du corps en tant qu'organisme ayant des fonctions propres accroît l'efficacité des forces, l'organisation collective des actions scolaires individuelles augmente le rendement sous la forme des rituels corporels de la méthode simultanée. Toutes ces techniques appelées « disciplines » rationalisent les activités du corps. Apparues en Occident à partir du XVIII^e siècle, elles sont « des méthodes qui permettent le contrôle

minutieux des opérations du corps, qui assurent l'assujettissement constant de ses forces et leur imposent un rapport de docilité-utilité »⁹. Les comportements réguliers sont orientés vers l'intérêt social et non plus vers le respect de l'autorité divine. Se transmet par l'école un des éléments de la morale laïque : l'esprit de discipline (régularité des comportements et respect de l'autorité morale : la société)¹⁰.

Les **rythmes scolaires** sont révélateurs des interactions entre laïc et religieux. La récréation, moment d'activité physique libre, favorise l'expression de l'autonomie de la volonté. Sa réintroduction à l'école en 1994 a été révélatrice de l'existence de schèmes d'hygiène intellectuelle et d'usages du corps relevant de principes traditionnels et religieux : incompatibilité de l'activité physique et du travail scolaire, respect de règles de civilité en public (modération gestuelle, réserve, solidarité concernant l'alimentation). Malgré le souci de canaliser l'activité physique, la récréation accomplit son œuvre en participant à la laïcisation de l'école.

Concernant **l'éducation religieuse**, les usages religieux du corps comme l'attitude de déférence et la prière continuent à être transmis. Par rapport à la tradition, les procédés pédagogiques se sont modifiés adoptant des formes plus modernes : rituels corporels de la méthode simultanée, formes jouées, questions-réponses. Le transfert de procédés pédagogiques modernes des disciplines profanes vers des disciplines religieuses s'inscrit dans un processus de laïcisation.

Quant au système **punitions/récompenses**, il s'est modernisé : diversité des manières de punir, punitions prenant la même forme que la règle morale à respecter, utilisation équilibrée des punitions et des récompenses. La violence symbolique qui assujettit indirectement les corps a remplacé en partie la violence physique. Cependant, les châtiments corporels persistent, signe du maintien d'une forme traditionnelle de punition caractérisée par une prise directe sur les corps. Un équilibre entre les positions sociales concernant ce type de punitions expliquerait leur persistance.

CONCLUSION

Cette thèse éclaire, d'un point de vue historique et sociologique, la généalogie des télescopages entre les modèles arabo-musulmans et occidentaux au sein de l'école élémentaire tunisienne, en s'appuyant sur une archéologie de la réforme scolaire.

L'analyse socio-pédagogique fait un bilan détaillé des méthodes pédagogiques de l'institution scolaire élémentaire et apporte des éclaircissements sur la construction socio-institutionnelle des corps. Les connaissances apportées peuvent servir de base de réflexion et de discussion pour un changement de l'école.

NOTES

1. Thèse soutenue le 19 mars 2001 à Paris XI, Orsay.
2. *Exposé des motifs* de la loi scolaire 58-118 du 4 novembre 1958.
3. J. O. R. T., *Loi du 91-65 du 29 juillet 1991*.
4. Louis MACHUEL, *op. cit.*, p. XIV, XVI.
5. Charles André JULIEN, « Colons français et Jeunes Tunisiens 1882-1912 », in, *Revue française d'outre-mer*, n° 194 à 197, Tome LIV, 1967, p. 106.
6. Khairallah BEN MUSTAPHA, *L'enseignement des indigènes en Tunisie, Rapport présenté au Congrès de l'Afrique du Nord*, Tunis, Imp. La Rapide, 1910, 77 p.
7. S. CHARLETY in *Note sur la nouvelle orientation de l'enseignement primaire élémentaire des indigènes de Tunisie*, citée par Khairallah BEN MUSTAPHA, *op. cit.*, p. 67.
8. R.T., S.E.E.N., *Une récente réalisation de l'enseignement en Tunisie, 1958-1959*, Tunis, imp. La Rapide, 1959, 147 p.
9. Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir: Naissance de la prison*, Paris, Tel Gallimard, 1975, p. 161.
10. Emile DURKHEIM, *L'éducation morale*, P.U.F., Paris, 1992, 1^{ère} édition



ACTIVITÉS DE L'IRMC

◆ 1-2 novembre 2002 Tunis

Le religieux : terrains et théories anthropologiques

Réunion à l'IRMC du Réseau ADAM d'Anthropologie méditerranéenne, co-organisé par la MMSH, l'IDEMEC (Aix-en-Provence) et l'IRMC.

Coordination : Dionigi ALBERA, Mohamed KERROU.

◆ 26 novembre 2002 Tunis

Conférence de Chantal CHANSON-JABEUR (Directeur Adjoint du Laboratoire "Sociétés en développement dans l'Espace et dans le Temps" (SEDET), CNRS /Université Paris 7). Présentation de l'ouvrage. *Les services publics et leurs dynamiques au Machreq et au Maghreb*, sous la direction de Chantal CHANSON JABEUR. Actes du colloque organisé du 19 au 21 mai 1999 à Paris. Publié par le laboratoire SEDET/CNRS et le GREMAMO. Paris : L'Harmattan, 2001.

◆ 19 décembre 2002 Tunis

Présentation du rapport final de l'enquête Trajectoires sociales et insertion socio-économique des ingénieurs en Tunisie par **Eric GOBE** et **Saïd BEN SEDRINE**

Rapport réalisé par l'IRMC et l'INTES avec le concours du SCAC-Tunis, de l'IFC et de l'Ordre des Ingénieurs.

◆ 16 décembre 2002 Tunis

Intervention de Jean-Charles DEPAULE dans le cadre d'une rencontre de travail, avec des sociologues et des anthropologues tunisois, en préparation du montage d'un pôle d'étude urbaine à l'IRMC. Coordinateur Jean-Luc ARNAUD.

◆ 22-25 janvier 2003 Hammamet

5e Rencontre tuniso-française de Jeunes chercheurs organisée par l'IRMC, l'Université de Tunis et le laboratoire URBAMA, sur le thème : *Territoires : acteurs et modalités d'interventions*.

◆ 28 février 2003 Tunis

Conférence de Georges CORM à l'IRMC.

CYCLE DE CONFÉRENCES

« Nouveaux risques et cultures du risque : quel avenir pour les sociétés contemporaines ? »

Tunis, octobre 2002 - juin 2003

Ces conférences sont co-organisé conjointement par l'Institut français de coopération et l'IRMC en partenariat avec l'Université de Tous les Savoirs et la Cité des Sciences à Tunis.

◆ 17 janvier 2003 Tunis

Crise, "peurs" et perception du risque alimentaire

Conférence de Claude FISCHLER, directeur de recherche au CNRS, (sociologie) responsable de l'équipe Anthropologie et Histoire (CETSAH). Lieu : Cité des Sciences à 17h.

◆ 31 janvier 2003 Tunis

Risques liés à l'informatisation : dépendance ou confiance ?

Conférence de Jean-Claude LAPRIE, directeur du LAAS-CNRS de Toulouse. Lieu : Cité des Sciences à 17h.

◆ 21 Février 2003 Tunis

Défenses immunitaires et vaccinations

Conférence de Philippe KOURILSKY, professeur au Collège de France, directeur général de l'Institut Pasteur. Lieu à préciser.



ACTIVITÉS DU CJB

◆ 23 octobre 2002 Rabat

A la recherche d'une bonne gestion éducative. Gestion des choix pédagogiques et des établissements en éducation

Conférence de **Jean-Pierre JAROUSSE** (Directeur de recherches à l'IREDU-CNRS) chargé de mission dans le cadre du séminaire mensuel « Question d'éducation ».

◆ 26 octobre 2002 Rabat

Jacques Berque, passeur des deux rives

Conférence d'**Alain MAHE** (sociologue) « Le droit de coutume chez Jacques Berque ». Table ronde : « Jacques Berque « passeur de culture ».

◆ 29 octobre 2002 Rabat (CJB)

Relancer les Sciences Humaines

Table ronde ayant pour objectif de débattre des enjeux de la coopération en sciences humaines dans le contexte contemporain de la mondialisation et de la construction euro-méditerranéenne.

◆ 17 décembre 2002 Rabat

Les outils de l'analyse empirique des phénomènes éducatifs

Conférence de **Jean-Pierre JAROUSSE** (Directeur de recherches à l'IREDU-CNRS, chargé de mission éducation) dans le cadre du séminaire mensuel « Question d'éducation et de savoirs ».

◆ 18 décembre 2002 Rabat (CJB)

Conférence inaugurale du séminaire de psychanalyse, L'identification, séminaire accueilli par le CJB et dirigé par le docteur Jalil BENNANI (psychanalyste). Cette conférence s'inscrit dans le cadre des activités de la Société Psychanalytique Marocaine.

◆ 19 décembre 2002 Rabat

Recherche et action publique dans le domaine de l'urbanisme

Conférence d'**Olivier PIRON** (directeur du PUCA) dans le cadre du séminaire Villes et sciences sociales.

Lieu : 17h30, ENAU, avenue Allal El Fassi, Agdal.

◆ 14 janvier 2003 Rabat

Les déterminants des acquisitions des élèves dans l'enseignement fondamental au Maroc

Conférence de **Jean-Pierre JAROUSSE** (Directeur de recherches à l'IREDU-CNRS, chargé de mission éducation) dans le cadre du séminaire mensuel « Question d'éducation et de savoirs ».

LES JOURNÉES D'ÉTUDES DE FÈS

« La ville sur la ville. Actions sur la ville existante et construction de la ville contemporaine »

20-22 mars 2003 Fès

Appel à communications pour ces journées d'études organisées par le CJB dans le cadre du programme « **Fabrication urbaine au Maghreb** ». Les journées d'études de Fès (20, 21 et 22 mars 2003), constitué, dans la continuité de la rencontre de mai 2002 à Rabat sur le thème de la fabrication des villes et de la gouvernance urbaine, une nouvelle opportunité d'échanges et de réflexions. A partir de conférences en séances plénières (cadres théoriques, questionnements et problématiques) et de travaux en atelier (étude de cas, échanges méthodologiques), elle vise à explorer les problématiques du développement de la ville sur la ville, c'est-à-dire les modalités d'action sur la ville existante et la construction de la ville contemporaine. Quatre axes de travail seront privilégiés :

- 1) Les tissus historiques : composantes structurelles et identitaires de la ville qui appellent à l'écriture de la ville contemporaine ;
- 2) Les quartiers "informels" : ce qu'ils enseignent en matière d'urbanisme et d'auto-production de la ville ;
- 3) Les systèmes de planification en usage : discussion des documents et des plans d'urbanisme actuels ;
- 4) Situations urbaines : approche globale de la ville permettant de traiter de l'intégration urbaine.

Date limite de participation : 22 novembre 2002.

R A P P E L S

11-12 octobre 2002 AIX-EN-PROVENCE

Télévision et Méditerranée, généalogies d'un regard

Colloque international organisé par l'UMR Telemme et l'Institut National de l'Audiovisuel. Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH).
Contact : MMSH - 5, rue du Château de l'Horloge - BP 647 - 13094 Aix-en-Provence - Cedex 2
Tél : +33.(0) 4.42.52.42.40
Fax : +33.(0) 4.42.52.43.74
E-mail : telemme@mmsch.univ-aix.fr
http://www.mmsch.univ-aix.fr/telemme

17 octobre 2002 RABAT

Efficacité du travail gouvernemental : vécu et réflexions

Conférence-débat organisée par la Fondation Abderrahim Bouabib en collaboration avec l'Association Alternatives et le Fondation Friedrich Ebert.
Lieu : Salle des conférences de l'hôtel Tour-Hassan - Rabat
Contact : Fondation Abderrahim Bouabib 121, rue de Palestine - Bettana Salé - Maroc
Tél : (+212) 37843313/14
Fax : (+212) 37880235
E-mail : fondation-bouabib@wanadoo.net.ma

18-19 octobre 2002 AIX-EN-PROVENCE

Palestine: Société, normes, institutions
Journées d'études de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme
Contact : MMSH - 5, rue du Château de l'Horloge. BP 647 - 13094 Aix-en-Provence - Cedex 2
Tél : +33.(0)4.42.52.42.40
Fax : +33.(0)4.42.52.43.74
E-mail : telemme@mmsch.univ-aix.fr
http://www.mmsch.univ-aix.fr/telemme

23 octobre 2002 RABAT (CJB)

A la recherche d'une bonne gestion éducative. Gestion des choix pédagogiques et des établissements en éducation

Conférence de Jean-Pierre JAROUSSE (Directeur de recherches à l'IREDU-CNRS) organisée par le CJB dans le cadre du séminaire mensuel "Question d'éducation".
Lieu : 18h00, CJB, Salle des séminaires.
Contact : CJB - Ambassade de France au Maroc. Service de Coopération et d'Action Culturelle, 35, Avenue Tarik Ibn Ziyad - Rabat
Tél : (00212) 37 76 96 91/92
Fax : (00212) 37 76 96 85
E-mail : cjb@iam.net.ma
http://www.ambafrance-ma.org/cjb

24-26 octobre 2002 TUNIS

Troisièmes journées partenariales tuniso-françaises

Colloque organisé par la Chambre tuniso-française de Commerce et de l'Industrie (CTFCI).
Lieu : Hôtel Golden Tulip à Tunis.

Contact : CTFCI - 39, rue 8301
B.P. 25 - 1073 Tunis - Montplaisir
Tél : (216) 71 844 310
Fax : (216) 71 845 962
E-mail : ctfcic@planet.tn
http://www.ccife.org/tunisie

25-26 octobre 2002 ROME

La Sicile à l'époque islamique. Questions de méthodes et renouvellement récent des problématiques

Colloque organisé par la section Moyen-Age de l'Ecole Française de Rome en collaboration avec l'Université d'Arezzo.
Contact : Mme Huguette GIBLIN - Ecole Française de Rome
Piazza Farnese, 67 - I-00186 Roma
Tél : (39) 06 68 60 12 48
Fax : (39) 06 68 60 15 11
E-mail : secrma@ecole-francaise.it
http://www.ecole-francaise.it

26 octobre 2002 RABAT (CJB)

Jacques Berque, passeur des deux rives

Journée Jacques Berque organisée par le CJB
Conférence d'Alain MAHE (sociologue)
"Le droit de coutume chez Jacques Berque".
Conférence du professeur Mohamed BOUGHALI "L'approche berquienne du monde arabe".
Table ronde : "JacquesBerque" passeur de culture".
Lieu : 10h00 - 19h00, CJB, salle de documentation.
Contact : CJB - Ambassade de France au Maroc.
Service de Coopération et d'Action Culturelle
35, Avenue Tarik Ibn Ziyad - Rabat
Tél : (00212) 37 76 96 91/92
Fax : (00212) 37 76 96 85
E-mail : cjb@iam.net.ma
http://www.ambafrance-ma.org/cjb

28 octobre 2002 TUNIS

La femme dans l'imaginaire arabo-musulman

Journée d'étude organisée par l'Unité de Recherche Interdisciplinaire « Etudes coraniques » de l'Université Ezzeityouna de Tunis.
Contact : M. Mohamed TOUMI
21, rue Sidi Jelizi - Place Maakel Ezzaim - Tunis - 1008
Tél : (01) 575 514 / (01) 575 870 -
Fax : (01) 576 151

29 octobre 2002 RABAT (CJB)

Relancer les Sciences Humaines

Table ronde organisé par le CJB ayant pour objectif de débattre des enjeux de la coopération en sciences humaines dans le contexte contemporain de la mondialisation et de la construction euro-méditerranéenne.
Lieu : 14h30 - 20h00, CJB, salle de documentation.
Contact : CJB - Ambassade de France au Maroc.
Service de Coopération et d'Action Culturelle
35, Avenue Tarik Ibn Ziyad - Rabat
Tél : (00212) 37 76 96 91/92
Fax : (00212) 37 76 96 85

E-mail : cjb@iam.net.ma
http://www.ambafrance-ma.org/cjb

31 octobre - 2 novembre 2002

Political theologies of the monotheistic religions. Representations of the divine and dynamics of the power.

Colloque international organisé par la "Fondazione di Piacenza e Vigenavo" et "Centro di Alti Studi in Scienze religiose" Auditorium della Fondazione di Piacenza e Vigeveno.
Contact : Fondazione di Piacenza e Vigenavo
Via S. Eufemia, 12 - 29100-Piacenza - Italia
Tél : (+39) 0523.311113
Fax : (+39) 0523.311131
E-mail : opmaz@tin.it
http://www.lafondazione.com

4 novembre 2002 GRENOBLE

La justice pendant la Guerre d'Algérie et La justice coloniale

Intervention de Sylvie THENAULT suivie de celle de Laure BLEVIS dans le cadre des Réunions du Groupe Judiciaire.
Contact: Martine Kaluszynski - Chargée de recherche CNRS
CERAT (UMR CNRS 5606) I.E.P. Grenoble
B.P. 48 33040 Grenoble Cedex 9 (France)
Tél : 33 (0) 4 82 60 65 ou 60 96
Fax : 33 (0) 4 76 82 60 98
E-mail : Martine.Kaluszynski@upmf-grenoble.fr

6 novembre 2002 AIX-EN-PROVENCE

Le Maghreb des ingénieurs

Conférence d'Éric GOBE, politologue, chargé de recherche à l'IREMAM, dans le cadre des Rencontres de l'IREMAM (ex-Lundis de l'IREMAM)
Contact : Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme
5, rue du Château de l'Horloge - BP 647 - 13094 Aix-en-Provence Cedex 2
Tél. : 04 42 52 42 40 - Fax : 04 42 52 43 74
E-Mail : secretariat.iremam@mmsch.univ-aix.fr
http://www.mmsch.univ-aix.fr/

7 novembre 2002 LIBRAMONT (Belgique)

De l'Espagne des trois religions à l'Espagne de l'exclusion. Un exemple médiéval de cohabitation - et d'opposition - entre chrétiens, musulmans et juifs.

Conférence de Benoît BEYER de RYKE (ULB - IERL) organisée par l'Université Libre de Bruxelles.
Extension de l'ULB Libramont : 20h 00
Contact : Monsieur Jacques LACOUR
EXTENSION U.L.B. - Section Libramont-Neufchâteau Sberchamps, Au Monsay, 52 - B-6800 Libramont-Chevigny
Tél : 061/ 22 37 86
E-mail : jacques.lacour@freebel.net
http://www.ulb.ac.be/philol/ierl/

12 novembre 2002 AIX-EN-PROVENCE

Un système relationnel dans l'espace mondial

Table ronde avec J.R. HENRY, A. RUEL, P. HURTADO, première séance du séminaire commun de la MMSH : *La Méditerranée* :

un système relationnel ?

Responsables : Jean-Robert HENRY et Robert ILBERT

Contact : Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme
5, rue du Château de l'Horloge - BP 647 - 13094 Aix-en-Provence Cedex 2

Tél. : 04 42 52 42 40

Fax : 04 42 52 43 74

E-Mail : ferriz@mmsch.univ-aix.fr

<http://www.mmsch.univ-aix.fr/>

12 novembre 2002 PARIS

Le pouvoir colonial en Afrique de l'Ouest dans les années 30.

Portée et limites de l'encadrement colonial à partir des discours et rapports des gouverneurs de l'AOF, de l'AEF et du Cameroun

Conférence de Pierre RAMOGNINO dans le cadre du séminaire du Groupe de recherche " Répression, contrôle et encadrement dans le monde colonial " de l'IHTP - CNRS.

Les séances ont lieu le mardi de 15h à 17h à l'IHTP : ENS Cachan, Bâtiment Laplace, Salle Michael Pollak (2ème étage)

Contact : Sylvie THENAULT

IHTP-CNRS - Bâtiment Laplace -

ENS Cachan, 61, Avenue du Président

Wilson - 94235-Cachan

Cedex

Tél : 01 47 40 68 00

Fax : 01 47 40 68 03

E-mail : ihtp@ihtp.cnrs.fr

E-mail : thenault@ihtp.cnrs.fr

<http://www.ihtp.cnrs.fr/calendrier/grcolonisat.ion.html>

13 novembre 2002 AIX-EN-PROVENCE

Journées d'étude de présentation de travaux de doctorants organisées par la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme.

Contact : MMSH - 5, rue du Château de l'Horloge

BP 647 - 13094 - Aix-en-Provence

Cedex 2

Tél : +33.(0)4.42.52.42.40

Fax : +33.(0)4.42.52.43.74

E-mail : telemme@mmsch.univ-aix.fr

<http://www.mmsch.univ-aix.fr/telemme>

15 novembre 2002 AIX-EN-PROVENCE

Racial", "ethnique", "national" : De certains modes d'appartenance et de catégorisation collectives fondés sur l'origine

Journée d'études de l'école doctorale : "Espaces, Cultures, Société"

Responsable : J.L. BONNIOL

avec la participation d'Etienne

BALIBAR, Bruno ETIENNE,

Jean-François GOSSIAUX,

Thomas SHIPPERS

Contact : Maison Méditerranéenne des

Sciences de l'Homme

5, rue du Château de l'Horloge -

BP 647 - 13094 Aix-en-Provence

Cedex 2

Tél. : 04 42 52 42 40

Fax : 04 42 52 43 74

E-mail : perney@mmsch.univ-aix.fr

<http://www.mmsch.univ-aix.fr/>

ANNONCES

19 novembre 2002 AIX-EN-PROVENCE

Le livre arabe

Conférence de Nicolas MICHEL (Université de Provence) dans le cadre du séminaire de l'IREMAM

Responsables : R. DEGUILHEM et

N. MICHEL

Contact : Maison Méditerranéenne des

Sciences de l'Homme

5, rue du Château de l'Horloge - BP 647 -

13094 Aix-en-Provence-Cedex 2

Tél. : 04 42 52 42 40

Fax : 04 42 52 43 74

E-Mail : secretariat.iremam@mmsch.univ-

aix.fr

<http://www.mmsch.univ-aix.fr>

28-29 novembre 2002 PARIS

Théories et pratiques de la violence contemporaine

Journées d'études doctorales interdisciplinaires organisées par l'École Doctorale de l'EHESS, formation Doctorale en Sociologie de l'EHESS.

Comité d'organisation : Elissa

MAILANDER-KOSLOV,

Mouloud HADDAD, Moula

BOUAZIZ.

<http://www2.h-net.msu.edu/~mediter>

28-30 novembre 2002 CAEN

L'Egypte à Rome

Colloque international organisé par l'Université de Caen, Maison de la Recherche en Sciences Humaines, Pôle pluridisciplinaire "Ville - Architecture, Urbanisme et Image Virtuelle".

Responsables : Philippe FLEUR-Françoise

LECOCQ, Catherine BUSTANY

Lieu : Maison de la Recherche

en Sciences Humaines (MRS),

Université de Caen

Contact : Françoise LECOCQ

Maison de la Recherche en Sciences

Humaines (Campus I)

Université de Caen Basse-Normandie

F - 14032 Caen Cedex.

E-mail : francoise.lecocq@mrsh.unicaen.fr

Programme complet :

<http://www.revues.org/calenda/articles/1418.html>

29-30 novembre 2002 TUNIS

Etre étranger et être méditerranéen dans le monde méditerranéen

Séminaire organisé par la Faculté des Lettres

de la Manouba et l'Université d'Amiens.

Contact : Faculté des Lettres de la Manouba

6, Rue Sanaa, Cité Al Amal - Manouba 2 -

2010 Manouba

Tél : 71 524 933-71 524 935

1 décembre 2002 NANTES

La question urbaine : vertiges et prodiges de l'appel à l'interdisciplinarité. Enjeux pédagogiques

Appel à contribution pour le numéro 7 des cahiers "Lieux communs" du Laboratoire architecture, usage, altérité (LAUA).

Date d'envoi des contributions

1er décembre 2002. Informations et contact :

LAUA- Ecole d'architecture de Nantes

Rue Massenet - BP 81931 -

44319 Nantes Cedex 3

Tél : 33 (0) 2 40 16 01 21

Fax : 33 (0) 2 40 59 16 70

E-mail : laua@laua.nantes.archi.fr

<http://www.nantes.archi.fr>

18 décembre 2002 RABAT

Conférence inaugurale du séminaire de psychanalyse

L'identification, séminaire accueilli par le CJB et dirigé par le docteur Jalil BENNANI (psychanalyste).

Cette conférence s'inscrit dans le cadre des activités de la Société Psychanalytique Marocaine.

Lieu : 18h30, CJB, Salle de des séminaires.

Contact : CJB (coordonnées p2)

19 décembre 2002 RABAT

Recherche et action publique dans le domaine de l'urbanisme

Conférence d'Olivier PIRON (directeur du PUCA) dans le cadre du séminaire "Villes et sciences sociales".

Lieu : 17h30, Ecole Nationale

d'Architecture, avenue Allal El Fassi,

Agdal.

Contact : CJB (coordonnées p2)

19 décembre 2002 TUNIS

Présentation du rapport final de l'enquête Trajectoires sociales et insertion socio-économique des ingénieurs en Tunisie

par Eric GOBE et Saïd BEN SEDRINE

Présentation organisée par l'IRMC et

l'INTES avec le concours du SCAC-Tunis,

de l'IFC et de l'Ordre des Ingénieurs.

Lieu : 17h30, dans les locaux de l'IRMC

Contact : IRMC

14 janvier 2002 RABAT

Les déterminants des acquisitions des élèves dans l'enseignement fondamental au Maroc

Séminaire dirigé par Jean-Pierre JAROUSSE

(Directeur de recherches à l'IREDU-CNRS,

chargé de mission éducation) dans le cadre

du séminaire mensuel « Question

d'éducation et de savoirs ».

Contact : CJB (coordonnées p2)

22-25 janvier 2003 HAMMAMET

Territoires : acteurs et modalités d'interventions

5e Rencontre tuniso-française de

Jeunes chercheurs organisée par l'IRMC,

l'Université de Tunis et le laboratoire

URBAMA.

Contact : IRMC

31 janvier 2003 TUNIS

Risque et informatique

Conférence de Jean-Claude LAPRIE,

directeur du LAAS-CNRS de Toulouse,

dans le cadre du Cycle de conférences

« Nouveaux risques et cultures du risque :

quel avenir pour les sociétés

contemporaines ? », Tunis, octobre 2002-juin

2003, organisé conjointement par l'Institut

français de coopération et l'IRMC en parte-

nariat avec l'Université de Tous les Savoirs et la Cité des sciences de Tunis.
Lieu : 17h00, Cité des Sciences de Tunis.
Contact : IRMC

21 Février 2003 TUNIS

Défenses immunitaires et vaccinations
Conférence de Philippe KOURILSKY, professeur au Collège de France, directeur général de l'Institut Pasteur, dans le cadre du Cycle de conférences « Nouveaux risques et cultures du risque : quel avenir pour les sociétés contemporaines ? », Tunis, octobre 2002-juin 2003, organisé conjointement par l'Institut français de coopération et l'IRMC en partenariat avec l'Université de Tous les Savoirs et la Cité des sciences de Tunis.
Lieu : à préciser.
Contact : IRMC

14 janvier 2003 PARIS

Débats et enjeux autour d'une éventuelle reconstitution des brigades nord-africaines de la préfecture de police de Paris. 1944-1953.
Conférence de Emmanuel BLANCHARD dans le cadre du séminaire du Groupe de recherche " Répression, contrôle et encadrement dans le monde colonial " de l'IHTP - CNRS.
Les séances ont lieu le mardi de 15h à 17h à l'IHTP : ENS Cachan, Bâtiment Laplace, Salle Michael Pollak (2ème étage)
Contact : Sylvie THENAULT
IHTP-CNRS - Bâtiment Laplace - ENS Cachan
61, Avenue du Président Wilson - 94235-Cachan Cedex - (2e et 3e étages)
Tél : 01 47 40 68 00
Fax : 01 47 40 68 03
E-mail : ihtp@ihtp.cnrs.fr
E-mail : thenault@ihtp.cnrs.fr
<http://www.ihtp.cnrs.fr/calendrier/grcolonisation.html>

11 février 2003 RABAT

Effet-maître et effet-établissement : perspectives en termes de recherche et d'action
Conférence de Jean-Pierre JAROUSSE (Directeur de recherches à l'IREDU-CNRS, chargé de mission éducation) dans le cadre du séminaire mensuel « Question d'éducation et de savoirs ».
Contact : CJB (coordonnées p2)

7-9 avril 2003 CONSTANTINE

De l'architecture monumentale au monument dans les villes méditerranéennes
Colloque organisé par Université de Mentouri, Constantine, Département d'architecture et d'urbanisme.
Comité scientifique : Soulikha BOUMAZA, Hamza ZEGHLECH, Badia BELABED-SAHRAOUI, Zineddine GUENADEZ et Abdelwahab BOUCHAREB.
Contact : Soulikha BOUMAZA ou Badia BELABED-SAHRAOUI
Département d'architecture et d'urbanisme Campus Hamani - Route Ain el Bey - Constantine - Algérie
Tél./Fax : 00 213 31 61 49 48
Tél./Fax : 00 213 31 90 05 90
E-mail : colloquemonument@hotmail.com

APPELS À CONTRIBUTION

11-12 avril 2003 RABAT

Marché du travail et genre dans les pays du Maghreb. Spécificités, points communs et synergies avec l'Europe
Appel à participation pour ce colloque organisé par le département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles " DULBA " (Belgique), l'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée " INSEA " (Maroc) et le Groupe de Recherche du CNRS, Marché du Travail et Genre " MAGE " (France).
Informations et contact : <http://www.ulb.ac.be/soco/colloquerabat/presentation.htm>

13-15 mars 2003 TUNIS

Tribu, ville, espace dans le Monde Arabo-Islamique
Appel à communication pour ce colloque international organisé par Le Laboratoire du Monde Arabo-Islamique Médiéval.
Date limite de participation : 30 octobre 2002.
Contact : Monsieur Radhi DAGHFOUS
Directeur du Laboratoire du Monde Arabo-Islamique Médiéval. Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, 94, Boulevard du 9 avril 1938 - Tunis
1007 - Tunisie
Tél : (216.1) 560 840
Fax : (216.1) 567 551
E-mail : radhi.daghfous@fshst.rnu.tn

20-22 mars 2003 FÈS

La ville sur la ville. Actions sur la ville existante et construction de la ville contemporaine
Appel à communications pour ces journées d'études organisées par le CJB dans le cadre du programme "Fabrication urbaine au Maghreb".
Date limite de participation : 22 novembre 2002.
Contact : CJB - Ambassade de France au Maroc Service de Coopération et d'Action Culturelle 35, Avenue Tarik Ibn Zyad - Rabat
Tél : (00212) 37 76 96 91/92
Fax : (00212) 37 76 96 85
E-mail : cjb@iam.net.ma
<http://www.ambafrance-ma.org/cjb>

26-28 mars 2003 ZAGHOUAN

Le corpus d'Archéologie Ottomane dans le Monde
Appel à participation pour le sixième congrès international organisé par la Fondation Temimi de Zaghoutan sur l'archéologie ottomane.
Contact : Fondation Temimi B.P. 50 - 1118 Zaghoutan - Tunisie.
Tél : (00216) 72 676 446 (ou 72 680 110)
Fax : (00216) 72 676 710
E-mail : temimi.fond@gnet.tn
<http://www.refef.org/fondationtemimi> (en français)
<http://www.temimi.org> (en arabe)

11-12 avril 2003 RABAT

Marché du travail et genre dans les pays du Maghreb. Spécificités, points communs et synergies avec l'Europe

Appel à communications pour ce colloque scientifique pluridisciplinaire organisé conjointement par le Département d'Economie appliquée (DULBEA) de l'Université Libre de Bruxelles (Belgique), le Groupe de recherche du CNRS "Marché du travail et genre" (MAGE) (France) et l'Institut National de Statistiques et d'Economie Appliquée (INSEA) de Rabat (Maroc). Inscriptions sur le site à partir de la mi-octobre
Contact : Professeur Danièle MEULDERS
DULBEA CP 140 - Université Libre de Bruxelles- 50, avenue F.D. Roosevelt B. 1050 Bruxelles - Belgique.
Tél : + 3226504112
Fax : + 3226503825
E-mail : dmeulder@ulb.ac.be
<http://www.ulb.ac.be/soco/colloquerabat>

14-21 avril 2003 BASTIA

Relations, échanges et coopération en Méditerranée
Appel à contribution pour le 128ème congrès des sociétés historiques et scientifiques organisé par le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (CTHS).
Date limite des inscriptions : 15 novembre 2002.
Informations : Isabelle TARIER
Tél : 01 55 55 97 78
Fax : 01 55 55 97 60
E-mail : congres.cths@recherche.gouv.fr
<http://www.cths.fr>

23-26 août 2003 BOSTON

Common Ground: Archaeology, Art, Science, and Humanities
Call for Papers for the XVI International Congress of Classical Archaeology of the Associazione Internazionale di Archeologia Classica (AIAC) Harvard University Art Museums Boston/Cambridge, US.
Deadline for paper January 1, 2004
Informations: Amy BRAUER
Département of Ancient and Byzantine Art and Numismatics
Arthur M. Sackler Museum
Harvard University Art Museums - 32 Quincy Street
Cambridge, MA 02138, USA.
Tél : 617-495-3393
Fax : 617-495-5506
E-mail : AIAC2003@fas.harvard.edu
<http://www.artmuseums.harvard.edu>

24-28 mars 2004 FLORENCE

Fifth Mediterranean Social and Political Research Meeting
Call to run a workshop for this Meeting of the Mediterranean Programme of the Robert Schuman Centre for advanced Studies at the European University Institute, Florence, Italy.
Deadline : 6 January 2003
Further information : RSCAS-Mediterranean Programme European University Institute Via dei Roccettini, 9 - I -50016 San Domenico di Fiesole, (FI) Italy
Tel : +39 055 4685 785
Fax : +39 055 4685 770
E-mail : medmeet@iue.it
<http://www.iue.it/RSC/MED/meeting2004-callWS.htm>

POSITIONS DE RECHERCHE	3
Mondialisation, souveraineté et fédéralisme Bruno THÉRET	
POSITIONS DE RECHERCHE	13
Recompositions territoriales et décentralisation en Amérique latine Hélène RIVIÈRE D'ARC	
VIENT DE PARAÎTRE	18
REVUES	20
ETUDES DOCTORALES	21
ACTIVITÉS DE L'IRMC ET DU CJB	24
CALENDRIER SCIENTIFIQUE	25

Correspondances donne la parole à des enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants et leur offre la possibilité d'informer la communauté scientifique de leurs travaux ou de leurs recherches en cours.

Ces publications se font dans le cadre de différentes rubriques :

- *Positions de recherche*, qui tend à restituer la teneur et l'actualité du débat scientifique sur un thème donné, à travers l'analyse critique d'un ouvrage, le compte-rendu de l'état d'un projet de recherche, une communication scientifique.

- *Recherches en cours*, qui accueille les présentations par leurs auteurs de travaux intermédiaires dans un projet de recherche : mémoire (DEA ou maîtrise) ; thèse en cours ; travaux collectifs, type séminaire.

- *Thèses, qui rend compte des travaux de thèse récemment achevés.*

Ces textes doivent relever du champ des sciences sociales et humaines et concerner le Maghreb et le Monde arabo-musulman, soit par le champ de l'étude soit par les questions épistémologiques et méthodologiques qu'ils traitent. *Correspondances* privilégie notamment les contributions qui mettent l'accent sur la recherche de terrain. Les manuscrits doivent comporter 33 000 signes pour respecter les contraintes éditoriales du bulletin et être transmis sur support informatique.

ملخص نص برونو تيري

يطرح المقال العلاقة بين العولمة والسيادة انطلاقاً من دراسات خصت الكندا والوحدة الأوروبية. حيث يقوم صاحب المقال بتحليل الظاهرتين من خلال مفهوميهما المتداولين في الوسط السياسي ويقترح تصور العولمة كحدث خطابي يعبر عن حركة إعادة تشكل للنظام الدولي العالمي. ويمكن تمثيل هاته الحركة بحرب عالمية جديدة تدور جوهرياً في صلب المنظومة وتستعمل فيها الإمكانيات الاقتصادية. ويعتقد الكاتب أن في نطاق إعادة تنظيم الاستراتيجيات الدولية والنخب السياسية والتنافس المتزايد في سبيل الحصول على أكثر سيطرة وأكثر قوة، فإن المقصود ليس السيادة بالدرجة الأولى بل كيفية التعبير عنها وكيفية تمثاتها التقليدية في شكل الدولة القومية الموحدة. وبالتالي فإن الموروث التاريخي لهذا الشكل من القومية يستوجب أن يعتمد النظام الدولي الجديد المحتمل بروزه إثر المرحلة الحالية للعولمة المتمسمة بعدم التنظيم والفوضى والتذبذب على نمط أكثر تعقيداً من الدولة القومية الموحدة، أي على دولة متعددة القوميات والتي يجب أن تحتوي الدولة القومية نفس الوقت. ويعتبر الكاتب أنه نظراً إلى وفرة الحظوظ لهذا النمط الجديد للدولة لكي يصبح من النوع الفدرالي. كما يشير إلى ذلك كل من البناء الأوروبي والتحويلات الحالية للفدرالية الكاذبة فإنه لا بد من التساؤل عن قدرة النمط الفدرالي للحكومة لتنظيم وتحديد حركة العولمة بالاعتماد على إمكانياته الخاصة.

ملخص نص هلان ريفياردارك

لو حاول الباحث تطبيق مصطلح "المجال الترايبي" أو "الجهة" لفهم أوضاع أمريكا اللاتينية لوجد لها معاني ودلالات متعددة وان احتفظ بفكرة المجال الترايبي كواقع متغير وفي طور إعادة بناء دائم لوجب عليه وضع ثلاثة فرضيات تحليلية :

- التحولات السياسية منذ الثمانينات من القرن العشرين.

- التحرر على المستوى المبادلات المرتبطة بسياسة التعديل الهيكلي.

- الحساسية السائدة تجاه كل أنواع العولمة. يمكن أن ذلك ملاحظة ثلاثة اتجاهات جوهرية تتمحور حولها إعادة تركيب المجالات الترايبيّة المدركة والمفتعلة حسب مستويات مختلفة : أولاً الاندماج (بالمعنى الجهوي وبالمفهوم الاقتصادي)، ثانياً بروز عناصر فاعلة جديدة في المستوى المحلي في ظل اللامركزية المتبعة في كل البلدان، وثالثاً رصيد ثلاثة عقود من النظالات المستمرة "للهنود"

أما مادة هذا المقال فهي مستمدة أساساً من دراسة أوضاع كل من البرازيل والمكسيك إضافة إلى أمثلة مأخوذة من بلدان أخرى.